



ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

---

# Rapport d'orientation budgétaire

---

**Exercice 2023**

# Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule .....	3
1 - Contexte national .....	3
2 - Contexte local .....	4
3 - Le SDE35 et ses compétences .....	5
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes .....	6
5 - Provision pour risque de contentieux avec ENEDIS à l'occasion de la clôture de l'ancien contrat de concession .....	9
6 - Structure et évolution des dépenses de personnel .....	10
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2022 .....	13
<b>Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques .....</b>	<b>15</b>
<b>Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique .....</b>	<b>24</b>
<b>Mission 3 : Développer les énergies renouvelables .....</b>	<b>32</b>
<b>Mission 4 : Développer la relation aux usagers .....</b>	<b>37</b>
<b>Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences .....</b>	<b>41</b>
<b>Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions .....</b>	<b>47</b>
<b>Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats .....</b>	<b>50</b>



répercussion sur la facture finale des consommateurs. Les fournisseurs revendent plus cher aux particuliers.

Le "bouclier tarifaire 2022" vise à limiter la hausse de la facture à 38 euros/an pour un particulier et à environ 60 euros/an pour un professionnel.

### **Rappel de l'impact de la Loi de Finances 2021 sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et le FCTVA**

L'article 13 du PLF 2021 a modifié les articles 1512-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la TCFE. Le gouvernement entend, dans le cadre du processus d'unification du recouvrement des impositions par la direction générale des finances publiques (DGFIP), simplifier et adapter la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité, aujourd'hui partagée entre les administrations centrales et locales. Le SDE35, au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, est ainsi chargé de percevoir et contrôler la TCFE perçue sur son territoire.

Cependant, cette organisation décentralisée a été jugée par le gouvernement « d'une inefficience avérée<sup>3</sup> ». Par conséquent, l'article susvisé entérine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le regroupement de la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP. Par conséquent, à compter de cette date, la perception de cette taxe ne se fera plus directement auprès des fournisseurs mais, après contrôle des services centraux, par un reversement de l'Etat aux collectivités des montants dus.

En outre, l'article 13 s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation vers le haut des coefficients de taxation au niveau national à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le coefficient fixé par le SDE35 pour la TCFE est déjà au plafond de 8,50, l'application de cette mesure n'aura donc pas de conséquences sur le niveau d'imposition de la grande majorité des bretoniens.

L'ensemble des mesures liées à la simplification de la gestion de la TCFE ont cependant pour effet direct de limiter l'autonomie des collectivités sur le niveau de taxation sur leur territoire et la perception de leurs recettes.

D'autre part, l'article 57 du PLF 2021 a entériné l'automatisation du FCTVA<sup>4</sup>, aujourd'hui encore géré dans le département sur la base d'une déclaration manuscrite de la collectivité. Dès 2023 pour le SDE35 et toutes les collectivités percevant le FCTVA sur une assiette des dépenses N-2, son calcul sera automatisé sur la base des données dématérialisées d'ores et déjà transmises informatiquement à la DGFIP. Cela devrait permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds. Une application dédiée au traitement et au versement automatisé du FCTVA a été développée (ALICE). **La mise en place du nouveau système exigera un rigorisme accru dans la tenue et la fiabilisation de la comptabilité afin d'éviter toute perte de recettes.**

En 2023, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 (augmenté de 1,5% ou 1% pour les syndicats) auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021.

---

<sup>2</sup> Projet de loi de finances pour 2021 (ECOX2023814L) adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2020

<sup>3</sup> Exposé des motifs de l'article 13 du PLF 2021

<sup>4</sup> Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur recettes (PSR) versé par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destiné à assurer une compensation de la charge de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'ils supportent sur leurs dépenses d'investissement. D'un montant de 5,949 Md€ en 2019, il constitue le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local.

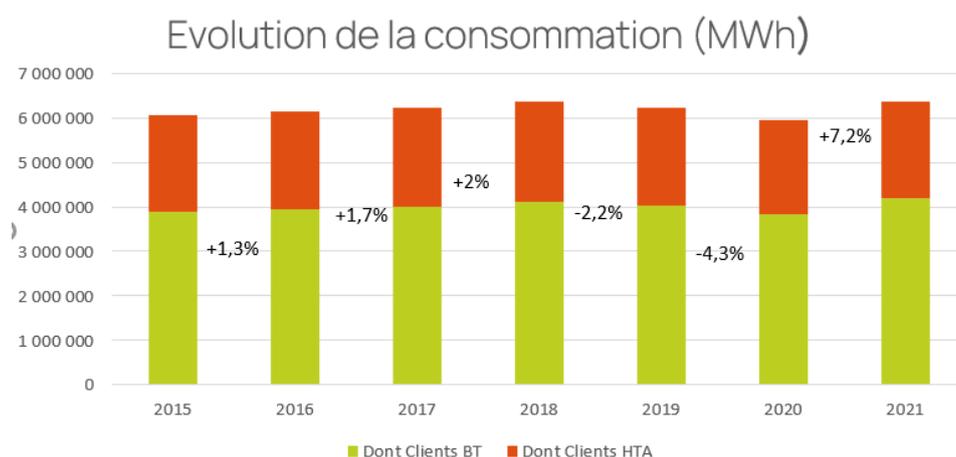
À compter de 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2024, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2022 et 2023 qui sera appliquée).

## 2 - Contexte local

Pesant aujourd'hui près du tiers (32,6%) de la population de la région Bretagne, l'Ille-et-Vilaine compte, début 2022, 1 197 860 habitant-e-s, soit + 0,86 % en un an contre une augmentation de 0,3 % au niveau national. Ce sont les zones urbaines qui gagnent le plus de population et notamment les communes de la périphérie rennaise qui affichent des taux de croissance importants.

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,8 % entre 2020 et 2021, l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 640 339 contrats en 2021).

Après 2 années consécutives de baisse, la consommation électrique retrouve en 2021 un niveau de consommation global équivalent à celui de l'année 2018. La consommation par usager BT reste néanmoins inférieure en 2021 par rapport à 2018 : 6,56 MWh/contrats contre 6,76 MWh/contrats.



## 3 - Le SDE35 et ses compétences

Garant du service public local de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention se sont ouverts depuis quelques années au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant des compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le développement de la mobilité bas carbone : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV, émergence de stations d'hydrogène vert. Il va également se positionner prochainement sur la compétence réseaux de chaleur.

Il développe également ses propres outils de production d'énergie renouvelable à travers l'activité de sa SEML Energ'iv, créée en 2018, en s'appuyant sur des partenariats industriels, locaux et citoyens. Le rapport d'activité de la société est publié en ligne sur le site internet du Syndicat. Au vu de l'ampleur des investissements réalisés et à réaliser, une augmentation de capital est envisagée en 2023.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de crise énergétique que nous connaissons, réduire les dépenses énergétiques est devenu une urgence majeure pour les collectivités locales. Aussi après une étude de faisabilité menée en 2021-2022 le SDE35 a choisi de mettre en place à partir de 2023 un nouveau service d'accompagnement des territoires à la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. Le principe d'action repose sur le scénario « on accélère » de l'étude, à savoir :

- La poursuite des actions déjà en œuvre : sensibilisation et financement d'audits énergétiques,
- La mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35 comprenant la recherche de financements extérieurs (subventions et avances remboursables) et le portage des emprunts (intracting pour les travaux ayant un taux de rentabilité, dit TRI, de moins de 13 ans et emprunt long terme pour les autres),
- Le remboursement différé des annuités après la mise en service de la rénovation afin de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées,
- La réalisation des travaux de type efficacité énergétique sous mandat de maîtrise d'ouvrage SDE35 afin de mutualiser le suivi et les achats,
- La possibilité, pour les collectivités qui le souhaitent, de confier des travaux de rénovation plus globaux (plus de 30 % de gain énergétique) au SDE35 sous mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette possibilité sera réservée aux travaux relevant majoritairement de la rénovation énergétique à partir de critères de sélection à mettre en place.

## 4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

---

La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fonds de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (14,5 millions d'euros en 2021).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fonds de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité et, plus récemment, le développement des énergies renouvelables avec la création de la SEML Energ'iv.

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie (électricité, gaz), la mobilité bas carbone, les énergies renouvelables, permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
<b>Recettes - total des réalisations</b>	52 927 290 €	53 311 718 €	65 115 312 €	68 030 213 €
<b>Dépenses - total des réalisations</b>	41 668 113 €	33 606 019 €	45 247 047 €	58 818 475 €

<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors produits financiers et spécifiques)	18 046 298 €	17 166 656 €	22 985 236 €	17 387 256 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors charges financières et spécifiques)	6 227 890 €	5 958 383 €	7 631 560 €	8 085 712 €
<b>Epargne de gestion</b> (RR - DR - intérêts de la dette)	11 818 409 €	11 208 273 €	15 353 676 €	9 301 544 €
- résultat des opérations exceptionnelles (M14) ou spécifiques (M57)	286 405 €	206 315 €	-45 831 €	- 66 488 €
<b>Epargne nette</b>	<b>11 532 004 €</b>	<b>11 001 958 €</b>	<b>15 307 845 €</b>	<b>9 235 057 €</b>

### Commentaire relatif au projet de compte administratif 2022

Le SDE35 a subi un ralentissement exceptionnel en 2020 en raison de la crise sanitaire, de l'arrêt de l'activité du BTP pendant plusieurs semaines et du ralentissement des travaux. Mais, l'impact financier était également lié à des difficultés internes de refonte de processus de travail et de renouvellement des outils informatiques.

Grâce à un investissement important des équipes pour combler le retard accumulé depuis 2019, le rythme d'investissement des années 2017-2019 a été retrouvé et explique la hausse des dépenses totales.

Un travail important demeure à réaliser sur la perception et le recouvrement des recettes, notamment la participation des tiers aux travaux du réseau d'électricité, et la TVA y afférent. Celle-ci est à percevoir directement auprès du service des impôts des entreprises depuis la prise d'effet du nouveau contrat de concession au 1er janvier 2022. Ce retard explique la diminution des recettes en 2022.

### Focus sur les principales recettes du SDE35

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Versée chaque trimestre par une cinquantaine de fournisseurs d'électricité, cette taxe est la principale recette du SDE35.

Elle est perçue et conservée par le SDE35 sur le territoire des communes rurales dites de catégorie B : 274 en 2022.

Elle est perçue et reversée par le SDE35 aux communes récemment devenues urbaines :

- Pour moitié du montant pour les 7 communes ayant choisi la catégorie C (Bréal-sous-Montfort, Chavagne, Châteaugiron, Domloup, Guipry-Messac, Laillé, Pont-Péan).
- Pour la totalité du montant, après application de 1 % de frais de collecte, pour les 4 communes ayant choisi la catégorie A (Montgermont, La Mézière, Chevaigné et Gévezé).

La fusion des communes et la hausse démographique du département sont susceptibles de donner la possibilité à de plus en plus de communes de demander le reversement, partiel ou total, de cette taxe faisant peser sur cette recette un risque de réduction dans les années à venir.

Montant estimé en 2023 : 10 300 000 €, en considérant une baisse des consommations depuis le second semestre 2022.

### Les dotations du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE)

Le CAS FACÉ est un compte de l'Etat alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics de distribution (Enedis, les entreprises locales de distribution ainsi qu'EDF dans la plupart des zones non interconnectées). L'assiette de cette contribution est la livraison d'électricité (en kilowattheures) distribuée en basse tension. Le taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les taux sont fixés chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés de l'énergie et du budget.

Ce compte sert à financer les travaux pour l'électrification dans les zones rurales.

En tant qu'AODE, le SDE35 perçoit des dotations pour réaliser des travaux en zone rurale : renforcements, extensions, enfouissements/effacements, sécurisation, maîtrise de la demande en électricité, développement des IRVE. Le FACE peut financer jusqu'à 80% du reste à charge HT du Syndicat.

Les montants de l'année 2022 ont été réévalués à la hausse en raison du plan de relance. Les dotations 2023 pour les programmes renforcements, extensions, enfouissements/effacements et sécurisation seront connus dans le courant du mois de février. Le FACE a cependant indiqué que les montants alloués en 2023 seraient proches des dotations 2021. C'est donc cette hypothèse qui a été retenue.

### Les redevances et participations d'Enedis

Les montants prévisionnels 2023 sont les suivants :

- La redevance de fonctionnement dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2023, cette redevance est estimée à 1 170 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité réalisés durant l'année pénultième, non aidés du FACE et hors extensions. Pour 2023, cette redevance est estimée à 3,84 millions d'euros TTC.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis versait depuis 2014 une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession portant sur l'intégration des ouvrages. Le montant de cette participation est porté à 800 000 €, mais intègre les effacements sur la Ville de Rennes. Cette enveloppe est également abondée par un complément de 200 000 € dédié à l'éradication des fils nus en commune urbaine.
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement sur les communes rurales. En 2022, dans le cadre du nouveau contrat de concession, les extensions individuelles sont également prises en charge dans le calcul de cette participation.

### La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides 2023, précise l'ensemble des dispositifs. En 2023, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à 6 millions d'euros environ.

### La participation des collectivités à la maintenance de l'éclairage public

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. En 2018, à l'occasion de la redéfinition de la compétence éclairage et de la passation de nouveaux marchés, il a été voté un tarif au point lumineux différent entre les Leds (14 €) et les autres sources lumineuses (22 € pour les communes rurales et 27 € pour les communes urbaines). Avec les transferts de communes et d'EPCI opérés en 2022 et début 2023, le montant estimé de cette participation est en hausse et est estimé à 1 543 000 € en 2023.

### La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers, tels que les promoteurs, participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. En 2023, cette recette est évaluée à 750 000 € en investissement pour les extensions collectives et 400 000 € en fonctionnement pour les extensions individuelles.

### La TVA

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de la prise d'effet du nouveau contrat de concession avec Enedis, la TVA du SDE35 est déclarée et perçue directement auprès du service des impôts des entreprises.

Ce changement de méthode de déclaration nécessite le paramétrage du logiciel comptable et l'établissement des processus en lien avec la trésorerie du syndicat et le service des impôts. Ces chantiers n'ont pas pu être mis en place en 2022 concomitamment à la mise en place de la nomenclature M57 et au départ de l'agent comptable fin 2021. L'exercice 2022 constitue donc une année blanche en termes de perception de TVA qui sera à régulariser dès que possible. Le paramétrage est en place pour 2023 et la déclaration des débits de TVA sur le réseau d'électricité devient mensuel dès la reprise des liquidations du nouvel exercice.

## **5 - Provision pour risque de contentieux avec ENEDIS à l'occasion de la clôture de l'ancien contrat de concession**

---

Le contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité signé le 1<sup>er</sup> juillet 1992 par le SDE35 avec Enedis et EDF a pris fin le 31 décembre 2021.

L'audit de fin de concession mené par le SDE35 en 2019 a mis en évidence une divergence de fond sur l'application de certaines clauses contractuelles relatives aux provisions pour renouvellement (et enveloppes assimilables) entraînant une sous-évaluation de 220 millions d'euros du patrimoine de la collectivité.

La signature du nouveau contrat de concession en décembre 2021 n'éteint pas le précontentieux entre le SDE35 et Enedis, il est donc proposé de maintenir en 2023 la provision de 150 000 € mise en place au budget primitif 2021.

Lors du comité du 14 septembre dernier, le bilan comptable et financier du précédent contrat de concession a été présenté ; la perte patrimoniale pour le SDE35 est estimée à une valeur minimale de 249 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le comité syndical, au regard de ce bilan définitif et à l'appui des conclusions de la commission de conciliation de juin 2021, a confirmé la nécessité de la saisie du tribunal administratif afin de porter par voie juridique la méconnaissance d'Enedis de ses obligations contractuelles et lui enjoindre d'en corriger les conséquences.

Néanmoins, avant d'engager cette démarche, les élus ont souhaité que soit menée une ultime tentative de résolution de ce différend à l'amiable avant le comité de janvier 2023.

Malgré plusieurs interventions du SDE35 auprès de la FNCCR depuis le comité du 14 septembre 2022, ni la FNCCR ni Enedis ne sont revenus vers le SDE35.

Il est proposé au Comité du 8 février 2023, de confirmer son positionnement portant sur la suite à donner au différend comptable, déjà présenté dans le cadre de la délibération du 14 septembre 2022.

## 6 - Structure et évolution des dépenses de personnel

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SDE35 compte 69 agents dont 4 agents en disponibilité. Sur les 65 agents présents au 1<sup>er</sup> janvier, 50 agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale, 13 agents sont contractuels et 2 agents sont des apprentis.

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2023 correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2022 et ceux prévus en 2023 (cf. ci-dessous),
- aux évolutions de la rémunération (carrières et point d'indice), du régime indemnitaire et des obligations légales (prime d'inflation, GIPA, forfait mobilité durable, forfait télétravail...)

La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le tableau comportant les évolutions de postes pour l'année 2023 fait l'objet d'une délibération proposée à l'issue du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière au fil du développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s'élevait à 3,5 millions au BP 2022.

Il est prévu en 2023 un montant de 4 millions d'€ au chapitre 012 – charges de personnel, comprenant les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents y compris la création de :

Sept postes pour son nouveau service de rénovation énergétique :

- un·e ingénieur·e financier dont la mission consistera à réaliser les montages financiers des projets de rénovation énergétique, le pilotage stratégique et le suivi des ressources.
- un responsable du pôle rénovation par la transformation du poste d'économiste de flux, CDD en emploi permanent
- trois chargé·es de rénovation énergétique pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique (deux postes permanent et un contrat de projet)
- un·e chargé·e de gestion administrative et financière au pôle rénovation
- un·e assistant·e marchés publics au pôle commande publique pour permettre d'accompagner la multiplication des procédures en lien avec le nouveau service.

La création de ce service a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Région Bretagne (aide notifiée pour 2 ans), de l'ADEME et de l'Europe (instructions en cours).

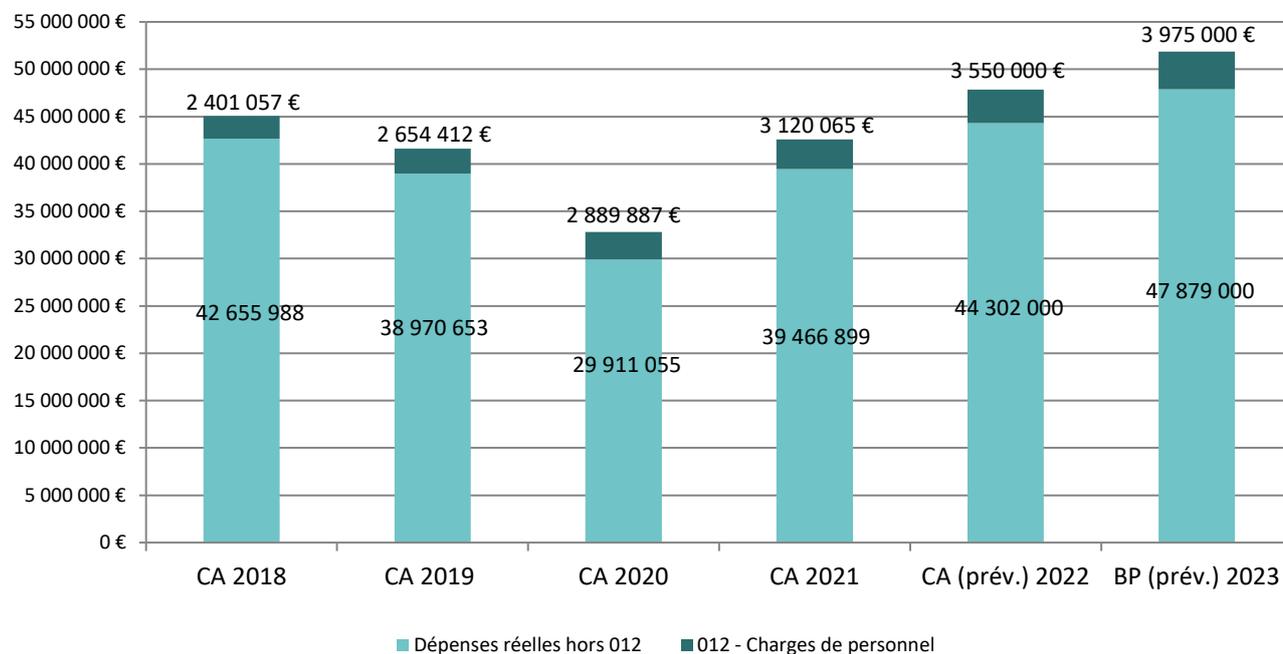
Depuis 2018 et la création de la SEML Energ'iv, les recettes liées au remboursement de certaines charges de personnel ont augmenté. Elles sont estimées en baisse en 2023 suite à la fin du portage par le SDE35 du poste de chargé de mission du PEBreizh.

D'autres recettes viennent atténuer les charges de personnel comme la participation des membres du groupement d'achat d'énergie au SDE35 pour lui permettre d'assurer la coordination du groupement.

Le graphique ci-après représente les charges de personnel par rapport au montant des autres dépenses réelles du SDE35. Ce ratio augmente significativement depuis quelques années en raison

de l'accroissement des effectifs, lié au développement du syndicat, et de la stabilisation des dépenses d'investissement. Cependant, cette augmentation s'explique également par l'internalisation de missions auparavant déléguées comme l'achat de matériel.

### Dépenses de personnel / dépenses réelles



Concernant les avantages sociaux, les agents du SDE35 bénéficient :

- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale de 8 € par jour travaillé dont 60 % est pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €),
- d'une participation mensuelle de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C (respectivement 15, 20 et 25 €).

Concernant les horaires :

- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures.

Les cycles de travail ont été modifiés par le règlement intérieur approuvé par le comité syndical du 2 décembre 2020.

## La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023 montre un relatif équilibre entre hommes et femmes.



Suite à un important travail mené au 1<sup>er</sup> semestre 2022, une nouvelle organisation des services a été validée en juillet 2022 et mise en place à partir de septembre 2022.

Les pôles s'organisent maintenant autour de 3 directions :

- La direction des moyens généraux et du contrôle de gestion
- La direction des réseaux
- La direction de la transition énergétique des territoires

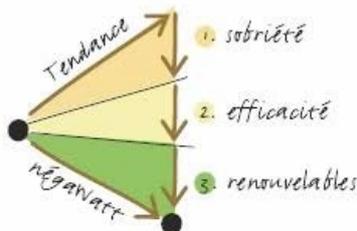
### Organigramme du SDE35 au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## 7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2023

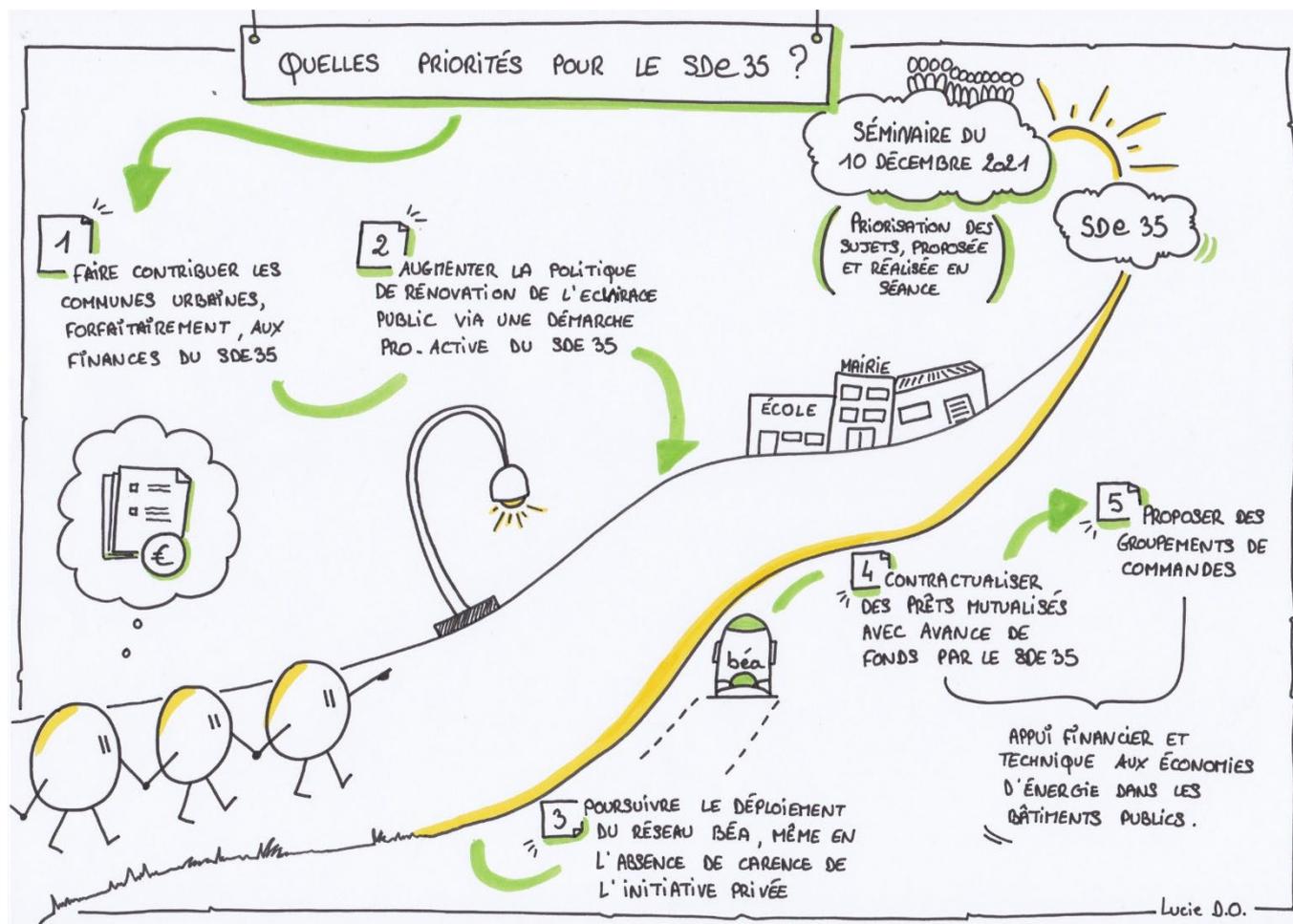
Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35 est décliné depuis 2018 comme une contribution locale au scénario Négawatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 est décliné en 7 missions, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario Négawatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Le 10 décembre 2021, à l'occasion d'un séminaire réunissant le comité de direction et les élus du comité syndical, le projet stratégique du syndicat a été réinterrogé. De nouvelles actions étaient envisagées, elles ont été soumises à discussion puis hiérarchisées.

Ainsi, les priorités ont été intégrées au projet stratégique dont les orientations sont présentées dans le présent document.



Préparées à partir du réalisé des années 2021 et 2022, des évolutions connues et proposées pour 2023 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2023 et les résultats des indicateurs de suivis. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

**La mission 7 – Moyens généraux** – rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines, les marchés publics et les frais des élus.

Les dépenses et recettes du SDE35 ne pouvant pas être attribuées par mission ont été imputées à la mission 7 étant donné leur faible impact financier sur le montant global.

**La mission 8 – Opérations d'ordre, excédents et déficits** – rassemble les écritures d'ordre, des écritures comptables sans incidence sur la trésorerie.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission.

## Débat d'orientation budgétaires 2023, en k€

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	13 624 k€	7 164 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	27 976 k€	24 458 k€
3	Développer les énergies renouvelables	1 776 k€	185 k€
4	Développer la relation aux usagers	84 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	5 317 k€	5 717 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	196 k€	1 170 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	3 616 k€	10 531 k€
<b>Total des écritures réelles</b>		<b>52 396 k€</b>	<b>48 645 k€</b>

A ces montants, il faudra ajouter les enveloppes prévisionnelles relatives à la création du service de rénovation énergétique et à la rénovation du patrimoine d'éclairage public, soit les enveloppes suivantes :

- Dépenses d'études et de travaux d'opérations de rénovation énergétique des bâtiments et augmentation des enveloppes liées à la rénovation de l'éclairage public,
- Dépenses liées aux diagnostics et audits énergétiques,
- Dépenses liées aux intérêts du financement,
- *Les dépenses liées aux charges de personnel ont déjà été intégrées*
- Recettes de frais de maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement des bénéficiaires,
- Recettes des financements publics (subventions) et privés (dette).

L'équilibre entre dépenses et recettes sera réalisé au budget avec l'intégration des reports, dont certaines recettes en attente de perception.

# Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

## Contexte

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective. Dans le contexte actuel de crise énergétique que nous connaissons, réduire les dépenses énergétiques est devenu une urgence majeure notamment pour les collectivités locales.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en accompagnant les 209 collectivités (178 en 2018) qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies en définissant une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de l'éclairage. Ce sont plus de 70 000 points lumineux qui sont aujourd'hui gérés par le SDE35.

L'action du SDE35 s'opère également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. Le programme pédagogique lancé en 2019 à destination des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire se poursuit.

Enfin, le SDE35 intervient depuis 2020 pour accompagner et financer des actions de rénovation énergétique. Cette mission réalisée jusqu'à présent dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", va prendre à partir de 2023 une nouvelle dimension avec la création d'un service dédié de rénovation énergétique des bâtiments publics à destination des communes et EPCI membres.

## Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail. Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public (bâtiments et éclairage public)

## Moyens affectés

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Eclairage public	2 978 971 €	8 792 000 €	<b>11 770 971 €</b>	2 058 114 €	4 008 497 €	<b>6 066 611 €</b>
1.2 Sensibiliser	221 256 €		<b>221 256 €</b>			
1.3 MDE conso	601 058 €	981 023 €	<b>1 582 081 €</b>	123 590 €	971 023 €	<b>1 094 613 €</b>
1.4 MDE réseaux	0 €	50 000 €	<b>50 000 €</b>		8 000 €	<b>8 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 801 285 €</b>	<b>9 823 023 €</b>	<b>13 624 308 €</b>	<b>2 181 704 €</b>	<b>4 987 520 €</b>	<b>7 169 224 €</b>

## Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

---

### Amélioration de la compétence éclairage et ambitions 2023

Depuis plusieurs années, le service poursuit son adaptation afin d'accompagner les nombreux transferts de compétence et répondre aux objectifs définis par le Comité syndical, à savoir :

- gagner en efficacité : délais, tarifs de maintenance, conseils techniques aux collectivités,
- optimiser les achats de matériel : prix et performances,
- privilégier le matériel économe sur la durée.
- accélérer les travaux de renouvellement du parc

L'année 2022 a été déterminante pour le pôle éclairage public pour la remise à niveau des données patrimoniales, la poursuite du géoréférencement des réseaux et l'augmentation de sa présence auprès des élus locaux.

L'année 2023 sera marquée par l'engagement d'une réflexion globale sur le service et ses modalités de gestion dans un contexte financier contraint pour les collectivités avec deux objectifs principaux :

- Mettre à jour notre charte de l'éclairage public en y intégrant des préconisations départementales pour l'élaboration des plans lumière communaux grâce à un Schéma de cohérence des Ambiances Nocturnes (SCAN). Cette nouvelle charte définira les grandes lignes politiques de l'éclairage en Ille et Vilaine, précisera les règles de l'éclairage sur les différentes catégories de voirie, intégrera les trames noires départementales, les zones naturelles, les voies cyclables actuelles et en projet ...
- Accompagner les communes à planifier et investir dans la rénovation de leurs parcs d'éclairage, grâce à des audits et la mise en place de PPI. Le but : réduire rapidement les consommations énergétiques. Associés aux aides du syndicat, nous souhaitons utiliser l'intracring proposé par la Banque des territoires pour les aider à financer ces travaux de rénovation.

### Actions réalisées en 2022

#### Renouvellement des marchés de fourniture de matériel d'éclairage

L'année 2022, a été marquée par le renouvellement des marchés de fourniture de matériel d'éclairage.

Le premier marché de ce type date de 2018. Il avait été lancé afin de permettre une meilleure maîtrise des coûts et des délais. Auparavant, ces commandes étaient gérées via les entreprises de travaux, ce qui ne permettait pas un suivi optimal et transparent des commandes.

Cette expérience de 4 ans a été concluante en termes de coût, de qualité de service et de montée en compétence des agents du Syndicat. C'est pourquoi il a été décidé de relancer ces marchés, mais en ajustant leur contenu au vu de l'expérience passée. Il en résulte des marchés qui permettent des achats plus ciblés et plus « faciles ».

Toutefois ce renouvellement, dans un contexte très tendu en termes de volatilité des coûts et des approvisionnements, a nécessité des temps d'études et de sourcing plus importants que ceux initialement projetés, ce qui a conduit à décaler le lancement du marché et induit une rupture dans les commandes. De mi-juillet à fin Septembre 2022, les commandes de matériel et les études d'AVP chez les entreprises ont été interrompues. Ce retard a conduit à un décalage des rendus d'études et donc des chantiers pour un certain nombre de communes.

Cet effet « entonnoir », d'études à relancer avec le nouveau matériel, devrait être résorbé en janvier 2023.

Pour le reste, l'ensemble des marchés de fourniture ont été attribués. Il est à noter un maintien des prix dans la fourniture des lanternes, mais une augmentation sensible sur les fournitures des mâts et des mâts solaires. Ces augmentations sont liées à la flambée des matières premières : acier, silicium...

### Marchés et travaux d'éclairage

L'année 2022, a également été l'année de renouvellement des marchés de maintenance et de travaux pour l'éclairage public. Dans ce nouveau marché, il a été décidé d'y ajouter la maintenance et les travaux d'installation des bornes IRVE, afin de pouvoir notamment bénéficier d'un effet de mutualisation des astreintes.

Le marché a été lancé et attribué pour 4 ans, avec une fin de contrat en septembre 2027 afin de prendre en compte les délais d'appropriation du futur marché à venir et de les décorrélés de la période complexe des dépannages hivernaux, inévitable avec une reconduction au 1<sup>er</sup> janvier.

Le marché comportait 3 lots géographiques, basés sur le même découpage que le précédent. Ce sont les entreprises Bouygues Energie et Services et SPIE qui, comme l'ancien marché, ont été attributaires. (2 lots pour BES et 1 pour SPIE).

Les entreprises sont donc en charge sur ces secteurs du suivi des demandes de dépannages pour l'éclairage publics et les bornes de recharge gérées par le Syndicat (y compris sur le secteur de Rennes Métropole), la réalisation des travaux et des astreintes.

### Campagne de contrôle de mats de grande hauteur

Dans la poursuite des contrôles des mâts de grande hauteur, le SDE35 a fait réaliser l'analyse des mâts situés sur le secteur du Lot Ouest.

Sur les 168 mâts devant être contrôlés, 158 ont pu faire l'objet de ce contrôle. Les 10 autres ne pouvaient pas être accessibles pour différentes raisons (accès, humidité du terrain, etc..). Cette campagne a conduit à la dépose de 3 mâts de grande hauteur qui menaçaient de tomber.

Le marché arrive à terme et doit être renouveler en 2023 pour finir le contrôle du patrimoine sur le secteur du lot SUD.

### LUM'ACTEE

Le SDE35 a été attributaire du programme de Subvention de la FNCCR, LUM'ACTEE, sur deux sujets :

- Elaboration d'un schéma de cohérence d'ambiance nocturne sur l'ensemble du patrimoine géré par le SDE35 sur le département, et qui doit conduire à la mise à jour de la charte de l'éclairage public du syndicat qui date de 2013.
- Réalisation de « Plan Lumière » à destination des communes afin d'établir à terme un programme pluriannuel d'investissement pour rénover l'ensemble du matériel en « LED »

Ces études vont être lancées en 2023, pour une restitution aux communes dans l'année.

Une autre piste d'étude est en cours afin de permettre aux communes d'accélérer la rénovation énergétique de ce patrimoine grâce à la mise en place d'un financement innovant basé sur un étalement des remboursements auprès du SDE35 (intracting). Enfin afin de réduire au plus bas les restes à charges des travaux au niveau des communes, le SDE35 doit également concourir à d'autre appel à projet dans l'année 2023.

### Crise énergétique et réduction des durées d'éclairage

La hausse des prix de l'électricité a conduit de nombreuses communes à faire des demandes de réductions et d'adaptations de leurs horaires d'éclairage. Il en résulte une « explosion » des demandes sur un temps bref, qui a surchargé notablement les entreprises de maintenance et le Syndicat.

### Détection des réseaux et contrôle des plans

Lié à l'obligation de classification des réseaux sensibles en classe A (40 cm), un marché a été attribué en octobre 2019 afin de détecter les réseaux d'éclairage public. Trois prestataires ont été retenus pour cette mission. L'estimation du linéaire à détecter est de 1 266 km (dont 1 076 km souterrain).

En 2022, 415 km de réseaux ont été détectés sur 45 communes.

Une mission de contrôle a également été mise en place, pour les réseaux posés depuis 2013 dont les plans sont supposés être conformes.

## Principaux projets pour 2023

### Marchés et travaux d'éclairage

En matière de marché, le pôle EP doit lancer en 2023 :

- Le renouvellement du marché de contrôle des mâts,
- Le contrôle des équipements de protection collective des mâts de grande hauteur,
- Les prestations associées au programme ACTEE.

### Elaboration de schémas directeurs communaux

Dans le cadre des projets d'études subventionnés par le programme LUM'ACTEE, Il est prévu de réaliser en 2023, des Plans Lumières et les PPI associées pour les 229 collectivités ayant transférées leur compétence au SD35, en s'adaptant à la nouvelle Charte de l'éclairage public 2023.

L'objectif est triple :

- Définir avec les communes la cartographie de leur éclairage public : différenciation des besoins selon les secteurs (centre, résidentiel, campagne...),
- Intégrer les enjeux écologiques comme les trames noires pour le maintien de la biodiversité,
- Réaliser une programmation pluriannuelle chiffrée de rénovation et estimer les économies d'énergie associées.

Ce travail doit conduire à atteindre l'objectif du syndicat de réduire drastiquement les consommations énergétiques liées à l'éclairage en passant les communes au 100% LED.

### Amélioration de la communication auprès des communes

Un travail de mise à jour des rapports d'activité éclairage doit être mené afin de pouvoir y intégrer les consommations électriques, la mise en place d'un « barème » permettant de situer la commune par rapport aux autres communes de même strate, des propositions de PPI intégrant non seulement les patrimoines vétustes mais aussi les secteurs n'étant pas en LED.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage</b>	178	178	184	190	190	226
<b>Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35</b>	139	165	-	19	105	118
<b>Nombre de points lumineux gérés par le SDE35</b>	50 000	52 000	51 800	60 000	68 000	77 200
<b>Nombre de lampadaires vétustes rénovés</b> (y/c projets subventionnés)	782	1 806	-	186	325	825
<b>Puissance économisée grâce au passage en Led</b> (y/c projets subventionnés)	46 KW	117 KW	-	-	23 kW	75 kW
<b>Taux de renouvellement du parc</b>	1,6 %	3,5 %	-	-	0,5 %	1,1 %

## Programme 1.2 : Sensibiliser la population

---

L'année 2022 particulièrement marquée par la crise de la hausse des énergies, a rendu d'autant plus importante cette mission de sensibilisation aux économies d'énergie. Pour remplir cette mission, le SDE35 s'appuie sur des partenariats noués avec des acteurs locaux que ce soit les agences locales de l'énergie pour les actions menées avec les élus et le grand public ou bien des partenariats avec des associations expertes en animations scolaires dans le cadre de son programme pédagogique mené sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

### Partenariat avec les agences locales de l'énergie

#### Bilan 2022

Un partenariat est noué depuis plusieurs années avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) et l'ALE du Pays de Fougères pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie auprès des élus et du grand public.

L'ALEC, en partenariat avec Breizh ALEC et le SDE35 a proposé une conférence négaWatt en mars 2022, à la Maison de quartier de Villejean. La soixantaine de participants a pu découvrir le nouveau scénario négaWatt 2022 -2050 avec Marc Jedliczka, porte-parole de l'association négaWatt. Basé sur les trois piliers : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables, ce scénario propose un tour d'horizon des actions à mettre en œuvre pour aller vers un futur durable et désirable.

En juin 2022, l'ALEC et le SDE35, avec l'appui de la Chambre des commerces d'Ille-et-Vilaine, ont organisé un petit déjeuner technique sur le Décret Éco énergie tertiaire, à destination des entreprises. Environ 60 personnes ont participé à cette rencontre, dont 51% d'entreprises, 38% de partenaires/acteurs institutionnels et 11% de collectivités.

Enfin, l'ALEC organise chaque année le Grand Défi Eau et Energie qui consiste à mettre au défi d'agir tous ensemble (agents techniques, commerces et habitants d'une même commune) pour réaliser un maximum d'éco-gestes et mesurer les consommations d'énergie et d'eau sur une période donnée afin de sélectionner la commune la plus sobre. La cérémonie de remise des prix a été organisée en janvier 2022 pour l'édition 2021 et a été l'occasion d'un temps fort et ludique entre participants.

L'ALE du Pays de Fougères a organisé en octobre une journée d'informations sur le "bois énergie" afin de rassurer les exploitants et futurs porteurs de projet concernant le développement de l'énergie biomasse. En partenariat avec l'association Aile et l'économiste de flux de l'AMI Charme, cette journée organisée sur la commune de Parigné a réuni une vingtaine de personnes et permis des retours d'expériences et une visite de la chaufferie de l'EHPAD de Parigné.

L'ALE du Pays de Fougères a également organisé en novembre, en partenariat avec Enedis, une réunion d'information sur le photovoltaïque en autoconsommation collective. Cette réunion avait pour objectif de répondre aux fortes sollicitations des collectivités du territoire au sujet de l'autoconsommation collective de l'énergie photovoltaïque.

#### Perspectives 2023

Les actions de sensibilisation se poursuivront en 2023.

L'ALEC du Pays de Rennes accompagnera plus spécifiquement le SDE35 dans l'animation et la coordination des acteurs engagés pour la lutte contre la précarité énergétique. Un temps fort sera ainsi organisé en novembre 2023 en marge de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique initiée par la Fondation Abbé Pierre pour réunir les acteurs sociaux, sanitaires et économiques œuvrant pour cette cause.

Une nouvelle formule du grand Défi Energie et eau sera proposée en 2023, destinée exclusivement aux habitants à l'échelle du Pays de Rennes. Une grande campagne de communication sur les

écogestes sera organisée avec des ateliers pratiques en visioconférence et une soirée ludique avec un spectacle.

Enfin, des actions de sensibilisation sur les énergies renouvelables seront menées aussi bien par l'ALEC de Rennes que par l'ALE de Fougères, soit auprès des habitants via des ateliers sur les écogestes et l'autoconsommation collective, soit auprès des élus via des conférences sur l'autoconsommation à l'échelle du patrimoine de la collectivité.

En 2023, de nouveaux territoires non couverts jusqu'alors par des ALEC pourraient être soutenus financièrement par le SDE35 afin de mener des actions de sensibilisation auprès de leurs habitants. C'est le cas de Roche aux Fées Communauté qui proposera des actions de sensibilisation via la Caravane des transitions. Un partenariat avec une maison familiale rurale permettra de construire avec des élèves du matériel pédagogique sur les énergies (vélo énergie, éolienne). Ce matériel sera ensuite mis à disposition d'associations pour réaliser des animations dans les écoles.

Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté viennent de créer une l'ALEC des Vallons de Vilaine. Le SDE35 projette d'adhérer à cette agence et pourra apporter un financement pour codévelopper des actions de sensibilisation à la transition énergétique sur le territoire.

## Le programme pédagogique pour le public scolaire

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires et propose, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, un programme pédagogique dédié. Ce programme s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et se compose de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptation aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Les mobilités de demain
- Les énergies renouvelables

Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique. Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées en énergie.

Ce programme a également été accompagné d'outils de communication estampillés SDE35 avec la réalisation de supports pédagogiques dédiés ; livret enfants et livrets enseignants « Les énergies et moi ».

Pour l'année scolaire 2021/2022, 62 classes d'Ille-et-Vilaine étaient inscrites au programme pédagogique et 21 centres de loisirs, pour un total de 2 200 enfants bénéficiaires. Seulement 53 % des demandes des écoles ont pu être satisfaites avec l'enveloppe impartie, signe du succès de l'opération.

Une nouvelle association partenaire a rejoint le programme pédagogique pour cette année scolaire, il s'agit de la REEPF : Réseau Education Environnement du Pays de Fougères.

### Perspectives année scolaire 2022/23

En 2022, le SDE35 a bénéficié d'une subvention de la Région via l'appel à projet « Mobilisation pour les transitions » d'un montant de 25 000 euros. Cette enveloppe supplémentaire a permis de relancer un marché public de lots d'animations de 20 000 euros et de prévoir une cinquième séance dite "de restitution" dans le pack des 4 séances initiales proposées. Cette 5<sup>ème</sup> séance permet aux animateurs d'organiser un temps hors des murs de la classe soit sous forme de visites terrain, d'exposition, de fête de l'énergie et permet d'y associer les autres élèves de l'école, l'ensemble de l'équipe enseignante, voire même les parents d'élèves.

La nouveauté pour 2022 réside dans la réalisation de formations à destination des enseignants.

Cela répond à la demande de l'Inspection Académique, partenaire du Programme pédagogique du SDE35 et qui souhaitait former les enseignants et leur fournir du matériel pour qu'ils puissent eux-mêmes animer des séances avec leurs élèves. Chaque année, de nombreuses écoles intéressées par le programme pédagogique du SDE35 ne peuvent bénéficier des animations aux vues de la capacité restreinte du programme face à la forte demande des établissements. Former les enseignants est donc un moyen de propager la sensibilisation des élèves aux enjeux de la transition énergétique.

4 séances de formation ont été réalisées au siège du SDE35, en mai 2022 auprès de 40 enseignants des écoles publiques. En complément, le SDE35 a fait réaliser une vingtaine de mallettes pédagogiques qui contiennent l'ensemble du matériel disponible pour réaliser des expériences scientifiques avec les élèves. Des fiches projets permettent aux enseignants d'être totalement autonomes dans la réalisation des futures séances. Ces mallettes circuleront dans chaque circonscription à la demande des écoles volontaires. Ces formations seront renouvelées en 2023 et étendues aux enseignants des écoles privées : 2 sessions seront proposées en septembre 2023, en partenariat avec la DDEC (Direction de l'Enseignement catholique).

En juillet 2022, un nouveau marché public a été relancé pour la suite du programme pédagogique (2022/2025). L'enveloppe dédiée a été augmentée de près de 40% afin de mieux répondre aux attentes des écoles. Le marché est désormais organisé en lots géographiques qui permettent à chaque association de se positionner sur un secteur précis et surtout de mieux répartir les animations sur l'ensemble du département.

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire</b>		190 séances d'animation dans 45 classes et 10 centres de loisirs	190 séances d'animation dans 45 classes et 10 centres de loisirs	352 séances d'animation dans 62 classes et 21 centres de loisirs	593 séances d'animation dans 120 classes et 21 centres de loisirs
<b>Nombre de petits-déjeuners techniques</b>	1	1	1 + 9 formations en ligne	2	4
<b>Nombre d'événements Grand Public avec participation du SDE35</b>	1	4	3	8	10
<b>Nombre de participants</b>	60	1 500 enfants 50 élus Grand défi énergie : 10 communes, 86 familles, 32 équipements publics, 7 commerces	1 500 enfants 50 élus Grand défi énergie et eau : 14 communes, 144 familles, 27 équipements publics, 20 commerces	2 324 enfants 80 personnes Grand défi énergie et eau : 15 communes, 100 familles	2324 enfants 80 personnes Grand défi énergie et eau : 15 communes, 100 familles

## Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

### Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le SDE35 collecte les CEE sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté de 2017 à 2019 puis est resté assez stable en 2020, il a évolué à la baisse durant l'année 2021 puis est reparti à la hausse depuis le dernier trimestre 2022 suite à l'annonce de la révision des objectifs pour 2023-2025.

Un dépôt de 2,13 GWh cumac, effectué en décembre 2021 en testant pour la première fois la plateforme de dépôt mutualisée proposée par la Région Bretagne, a été validé début 2022 et vendu en juin 2022 pour 12 114 euros. Un nouveau dépôt de 6,78 GWh cumac effectué en mai et validé en septembre a été vendu en décembre 2022 pour un total de 50 889 €.

### Plate-forme de gestion des données énergétiques

En 2022, dans le cadre de son groupement de commande énergie, le SDE35 a poursuivi la mise en place de sa solution logicielle permettant d'accéder à l'ensemble des données de consommation et de facturation des différents fournisseurs des membres du groupement.

L'outil est mis à disposition des Conseillers en Energie Partagés (CEP), et l'ouverture aux membres a démarré au fil de l'eau, fin 2022. Cet outil en ligne permet également d'effectuer le suivi des courbes de charge et le contrôle de factures.

Son utilisation et la formation des membres se poursuivra en 2023.

### Rénovation énergétique des bâtiments publics

Le SDE35 intervient depuis 2020 dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette mission s'effectue dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", porté par la FNCCR, et consiste essentiellement dans le financement d'audits et la mise en place de capteurs communicants.

Afin d'aller plus loin, le SDE35 a mené en 2021 / 2022, avec l'appui du cabinet Wavestone, une étude d'opportunité sur la mise en place d'un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux élus du SDE35 et un travail s'est engagé avec les Conseillers en Energie Partagés (CEP) et les techniciens bâtiment de certaines villes afin d'aboutir à une nouvelle offre de services du SDE35. Son but : massifier les travaux de rénovation énergétique en levant certains freins et notamment :

- le manque de temps pour mener des actions ponctuelles de rénovation,
- le manque de connaissances techniques et financières,
- le manque de moyens financiers

Le principe d'action repose sur le scénario « on accélère » de l'étude, à savoir :

- La poursuite des actions déjà en œuvre : sensibilisation et financement d'audits énergétiques,
- La mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35 comprenant la recherche de financements extérieurs (subventions et avances remboursables) et le portage des emprunts (intracting pour les travaux ayant un taux de rentabilité, dit TRI, de moins de 13 ans et emprunt long terme pour les autres),
- Le remboursement différé des annuités après la mise en service de la rénovation afin de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées,
- La réalisation des travaux « d'efficacité énergétique » sous mandat de maîtrise d'ouvrage SDE35 afin de mutualiser le suivi et les achats,
- La possibilité, pour les collectivités qui le souhaitent, de confier les travaux de "rénovation énergétique ou rénovation globale" au SDE35 sous mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette possibilité sera réservée aux travaux relevant majoritairement de la rénovation énergétique. Des critères de sélection seront à mettre en place.

Le service doit être autant que possible à la carte afin de s'adapter aux moyens dont disposent les communes, soit en interne soit par le biais du service CEP. La mutualisation des travaux de rénovation

doit permettre quant à elle de disposer de compétences « suivi de travaux » mutualisées et de faciliter le passage à l'acte sur des travaux n'ayant « qu'un » intérêt énergétique.

La mise en place opérationnelle de ce nouveau service est prévue pour 2023.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de CEE collectés</b>	6,4 GWh cumac	3,7 GWh cumac	10,6 GWh cumac	-	25,56 GWh cumac	8,90 GWh cumac
<b>Valeurs de la vente des CEE</b>	105 000 € (dont 31 900 € de 2017)	33 000 €	-	87 750 €	167 435 €	63 003 €
<b>Audits énergétiques*</b>					30	9
<b>Capteurs Communicants**</b>						12
<b>Schéma Directeur Bâtiment*</b>						4
<b>Assistance à Maitrise d'Ouvrage*</b>						2

\*Ces différentes actions sont réalisées via le programme ACTEE2 SEQUOIA qui prendra fin le 30 juin 2023.

\*\* Parmi ces 12 collectivités, 7 collectivités sont déjà équipées des capteurs communicants.

## Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

Le pôle programmation du SDE35 étudie la possibilité de MDE (Maîtrise de la Demande en Electricité) pour tous les dossiers de réclamations clients relatifs à la qualité de tension sur le réseau (sur ou sous-tension).

En 2022, une opération de MDE réseaux sur la commune de Saint-Onen-La-Chapelle a permis de résorber des baisses de tension grâce à la pose d'un équilibreur de tension. Cette démarche, d'un coût de 8 300 € et aidée à hauteur de 6 700 € par le FACE, a permis d'éviter des travaux de renforcement estimé à 46 000 €. Par ailleurs,

ce sujet a été intégré en 2022 au sein de la convention « transition énergétique » du nouveau contrat de concession avec ENEDIS afin d'en généraliser son usage.

## Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

Le SDE35 souhaitait travailler à la mise en place d'actions permettant de réduire le bilan carbone de son fonctionnement. Le confinement et les règles imposées ont accéléré la généralisation du télétravail dont les règles avaient été votées le 18 février 2020.

Le règlement intérieur du Syndicat, adopté le 2 décembre 2020, a également validé la possibilité, pour les agents, d'adapter leurs horaires de travail pour éviter les temps de congestion.

Le forfait mobilité durable a été institué et le SDE35 poursuit un travail sur le plan de déplacement avec les partenaires du Village des Collectivités et la Métropole de Rennes. Un abri à vélos sécurisé a été initié en 2022 et sera finalisé en 2023.

## Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

### Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural.

23 millions d'euros sont prévus en 2023 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz, hydrogène, etc. s'est poursuivie en 2022 avec un nouveau plan de déploiement complémentaire d'IRVE, l'adoption du Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) et la mise en service de 3 nouvelles stations GNC-BioGNC.

Le SDE35, poursuivra son engagement de façon concrète en 2022 sur :

1. la mobilité gaz avec la création de 2 autres stations d'avitaillement pour les poids lourds, les autocars et les Bennes à Ordures Ménagères,
2. la mobilité hydrogène en lien avec les stations gaz,
3. la mobilité électrique avec un nouveau plan de déploiement d'infrastructures en lien avec les objectifs du SDIRVE.

### Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Contribuer à la stratégie des intercommunalités en matière de mobilités bas carbone,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à terme les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Electricité	1 092 204 €	23 815 000 €	<b>24 907 204 €</b>	4 800 000 €	18 225 000 €	<b>23 025 000 €</b>
2.2 Réseau Gaz	27 263 €	0 €	<b>27 263 €</b>			
2.3 Mobilité électrique	1 601 216 €	1 290 829 €	<b>2 892 045 €</b>	752 100 €	681 001 €	<b>1 433 101 €</b>
2.4 Mobilité gaz		75 000 €	<b>75 000 €</b>			
2.5 Mobilité hydrogène		75 000 €	<b>75 000 €</b>			
2.6 SmartGrid réseaux						
<b>TOTAL</b>	<b>2 720 683 €</b>	<b>25 255 829 €</b>	<b>27 976 512 €</b>	<b>5 552 100 €</b>	<b>18 906 001 €</b>	<b>24 458 101 €</b>

## Programme 2.1: Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

---

### Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprenait, en 2021, 12 131 km de réseaux HTA (moyenne tension), 14 608 km de réseaux BT (basse tension) et 16 657 postes de transformation. Au sein de ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. Depuis 2012, 1 752 km de réseau fil nu ont été déposés, soit 52 % de cette typologie. En 2021, le réseau de fil nu BT représente encore 11,5 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme en zone rurale pour le volet alimentation électrique.

### Année 2022

#### Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'effacement des réseaux

En mai 2021, le syndicat a sollicité les communes du département pour recueillir les projets d'effacements de réseaux sur la période 2023-2028 et mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Des réunions de présentation de la démarche ont également eu lieu lors de réunions de bureaux communautaires, conférences des Maires ainsi que lors des Rencontres de l'énergie.

Cet outil de programmation répond à une logique de pilotage : programmer pour planifier les travaux, dans le temps et par phase. La commune se positionne sur une estimation financière des coûts et aides disponibles par le SDE35, au regard de sa capacité financière et de ses choix d'investissement. Chaque année, le SDE35 sollicite les communes afin de mettre à jour le PPI de l'année n+2. Ce programme de l'année n+2 est alors arbitré et validé par les élus du Syndicat chaque fin d'année.

Le programme 2023 validé d'effacements de réseaux prévoit la réalisation de 73 opérations.

### Année 2023

#### Planification des opérations délibérées

Historiquement au SDE35, les réseaux aériens en fils nus dans un périmètre historique ne sont pas résorbés car trop coûteux (technique souterraine obligatoire) et ceux dans les zones agglomérées sont conditionnés à une participation financière des communes (effacement des réseaux). Cependant ces périmètres intègrent une grande part des fils nus à sécuriser.

En 2022, le Syndicat a travaillé sur la définition d'un plan prévisionnel de travaux délibérés afin d'établir des programmes de travaux. Ces programmes de travaux se basent sur les postes comportant des fils nus et/ou avec des CMA (Clients Mal Alimentés) et/ou des DMA (Départs Mal Alimentés) mais aussi

sur les opérations en coordination avec le gestionnaire de réseaux. Les 7 premières opérations de renforcement délibéré en agglomération seront lancées en étude courant 2023.

## Marché de transformateurs

La pénurie de matière première et les tensions en cours sur la fourniture des transformateurs HTA-BT ont amené le Syndicat à réfléchir à mettre en place un marché de fourniture de poste HTA-BT. En 2021, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un tel marché sur nos process a été réalisée ainsi qu'un sourcing. Le travail a confirmé les bénéfices d'une internalisation de cet achat.

En 2022, un accord-cadre de fourniture de postes de transformation HTA-BT a été lancé et notifié le 21 décembre 2022.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre d'avant-projets sommaires réalisés	635	942	685	648
Nombre d'études détaillées réalisées	679	717	838	743
Nombre de travaux réalisés sur le réseau concédé	446	942	607	583
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	12,9%	12%	11,55%	non disponible
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 443	1 496		
Nombre d'opérations de travaux contrôlés in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	30	20	40	43

(\*) Données issues de l'ancien outil de gestion des affaires qui ne faisaient pas de distinction entre études et travaux

## Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (Roche aux Fées Communauté et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire. Suite au transfert effectif de cette compétence, des études de faisabilité ont été menées et une première consultation a été réalisée sur Saint-Germain-en-Coglès, qui a été déclarée infructueuse.

En 2020, deux nouveaux autres projets de concession ont été pris en charge par le SDE35 :

- la desserte de la troisième tranche de la ZAC « Bois de Teillay » à Amanlis, dans le prolongement du réseau de gaz présent sur le territoire de Janzé,
- la desserte des communes de Marcillé-Raoul et Val-Couesnon, dans lesquels plusieurs industriels sollicitent un raccordement au réseau de gaz naturel.

Ces deux projets, ainsi que la desserte de Retiers et celle de Saint-Germain-en-Coglès, ont été intégrés à une nouvelle consultation lancée le 4 décembre 2020.

Pour Saint-Germain-en-Coglès, le comité syndical a autorisé le Président à signer le traité de concession avec GRDF. Cette signature a eu lieu le 7 mars 2022. Les travaux démarreront en 2023.

Pour Amanlis : les négociations ont permis d'aboutir à un projet de traité de concession ; le traité de concession a été signé le 26 septembre. Les travaux débuteront début 2023.

Concernant le projet de desserte de Retiers, une solution mixte de transport et de distribution est proposée par GRT-Gaz mais est conditionnée par la consommation effective de 2 clients : l'usine

Lactalis et une station d'avitaillement GNV dont la concrétisation dépend de la mise en place d'une flotte de véhicules gaz par l'industriel. L'étude du projet sera poursuivie en 2023.

Concernant le projet commun de desserte de Val-Couesnon et Marcillé-Raoul, deux candidats ont répondu à la consultation au printemps 2021. Mais dans le contexte géopolitique actuel, seul GRDF maintient sa candidature d'une part, et d'autre part, les industriels ne peuvent se positionner sur leurs choix énergétiques. L'étude du projet sera poursuivie en 2023.

Par ailleurs, à la demande des communes de Saint-Etienne-en-Coglès et Saint-Brice-en-Coglès en 2017, et après transfert de la compétence au SDE35 en 2020 par la nouvelle commune de Maen Roch, le SDE35 est devenu Autorité Compétence de Distribution en Gaz (AODG) pour ce territoire (cf. mission 6). Début 2022, un avenant de transfert et de fusion des contrats des communes historiques a été signé entre GRDF et le SDE35.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'extensions en projet	2	2	4	4	4
Nombre de projets aboutis (traités de concession signés)	0	0	0	0	1
Linéaire de réseaux de gaz	0	0	0	0	0
Consommation d'énergie sur les nouvelles concessions de gaz du SDE35	0	0	0	0	0

## Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

### Actions réalisées en 2022

#### Plan de déploiement complémentaire

Les travaux d'installation de bornes prévus au plan de déploiement se sont poursuivis 2022.

Plusieurs modèles de bornes sont désormais déployés afin de répondre à la diversité des usages :

- Des bornes ultra-rapides, le long des axes de communication, afin de répondre aux besoins de transit. Le 1<sup>er</sup> projet de ce type est situé sur l'aire de dépose-minute du Terminus de la ligne B du Métro de Rennes, station Saint-Jacques Gaité et sera mis en service début 2023.
- Des bornes normales-accélérées (entre 7,4 et 24 kW) sur des zones de stationnement de moyenne-longue durée. Ces stations ont vocation à accueillir des usagers des centres-bourgs, avec un temps de recharge de l'ordre d'1h30 leur permettant de pouvoir se rendre dans les commerces et activités de la commune. Deux bornes ont été mise en service en 2022 à Rennes, Chantepie, Vern-sur-Seiche, Chartres-de-Bretagne, Fougères, Luitré-Dompierre, Saint-Malo et Cancale.
- Des bornes dites « en grappe », dans les aires de covoiturage et de stationnement longue-durée. Le principe est de déployer une borne « mère » (22kW) et de rajouter au fur et à mesure de l'évolution du besoin, des bornes « filles » de 7,4 kW. Ce principe permet de pré-équiper les zones de recharge pour ne pas avoir à refaire des travaux dans un deuxième temps. Ces bornes sont bien adaptées en association avec des ombrières photovoltaïques.

### Rédaction du marché de fourniture, pose, installation, exploitation et maintenance des IRVE

Suite aux difficultés rencontrées dans le marché actuel, un important travail de refonte et de rédaction des marchés relatifs aux IRVE a été réalisée. La nouvelle organisation comprend :

- Un marché de supervision et d'exploitation commerciale, porté par le groupement de commandes OuestCharge composé du SDEF (coordinateur), de Brest Métropole Océane, du SDE22, du SDE35, du SYDELA et du SIEML,
- Un marché d'études, pose et maintenance opérationnelle des IRVE, porté par le SDE35 et rattaché au marché de travaux et de maintenance de l'éclairage public,
- Un marché de fourniture de bornes, pièces détachées et maintenance exclusive, en groupement avec le SDE22 et coordonné par le SDE35.

Les deux premiers marchés ont été notifiés au second semestre 2022, afin de laisser une période transitoire de bascule opérationnelle du service au 1<sup>er</sup> avril 2023. Le marché de fourniture sera notifié au 1<sup>er</sup> semestre 2023 afin de permettre la commande de nouveaux équipements pour le programme de déploiement 2023.

### Schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE)

En tant qu'acteur public départemental en matière d'IRVE et par soucis de coordination à l'échelle départementale, le SDE35 établit, conformément à la Loi LOM, le schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce document est un outil de concertation et de prospective permettant de déterminer un besoin en équipement à l'échelle d'un territoire sur un horizon de 5 à 10 ans.

L'année 2022 a permis :

- La réalisation du diagnostic et des projections,
- La présentation de ces éléments aux 18 EPCI du département dans le cadre d'échanges bilatéraux, ainsi que lors de la Commission Consultative Partiaire de l'Energie du 15 juin ;
- La finalisation du document par le CEREMA,
- Le dépôt du projet de SDIRVE en préfecture en juillet 2022,
- L'approbation définitive du SDIRVE par le comité syndical du 7 décembre dernier, suite à la validation sans réserve du document par les services de la préfecture

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne</b>	28 (31 062 charges au total)	28 (31 062 charges au total)	20 (24 425 charges au total)	15 (18 969 charges au total)	28 (34 766 charges au total)	45 (65 000 charges au total)
<b>Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)</b>	1 440	1 440	1 716	990	1 366	2 255
<b>Quantité d'énergie délivrée sur les bornes</b>	415 000 kWh	415 000 kWh	328 417 kWh	298 695 kWh	543 253 kWh	1 394 068 kWh

## Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

### Actions réalisées

En 2017 et en 2018, les syndicats départementaux d'énergie bretons ont été lauréats des appels à projets nationaux ADEME pour la mise en place d'un réseau breton de stations d'avitaillement GNV et pour le soutien à l'achat par les transporteurs de tracteurs/porteurs.

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, produit par méthanisation. L'engagement du SDE35 dans le domaine du GNV s'associe donc à son engagement dans le domaine de la méthanisation (cf. mission 3). L'objectif est de contribuer à mettre en place un nouvel écosystème de production et d'utilisation d'un carburant vert, 100 % renouvelable, et produit localement par la valorisation d'effluents d'élevage et de déchets.

En 2019, le SDE35, via sa SEML Energ'iv, a constitué avec les autres SEM bretonnes la SAS Bretagne Mobilité GNV et recruté un maître d'œuvre pour la réalisation des premières stations.

Depuis cette date, cette action est donc majoritairement portée par Energ'iv.

Le SDE35 conserve en propre la réalisation des études de faisabilité en lien avec les EPCI concernés.

En 2022, 2 nouvelles stations ont été mises en service (Montgermont et Miniac-Morvan) en complément de celles de Tinténiac et Bédée.

### Actions à venir

En 2023, deux nouvelles autres stations ouvriront : Chartres-de-Bretagne mutualisée avec le service transport de Rennes Métropole, et Saint-Malo en partenariat avec les services Transport et Déchets de l'Agglomération.

Au vu du contexte difficile du prix de gaz, qui freine la commercialisation des stations existantes, les autres projets de stations, Liffré – Fougères – Etrelles, ont été mis en stand-by.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de stations GNV en étude	2	6	6	4	2
Nombre de stations GNV en travaux	-	-	-	2	2
Nombre de stations GNV en service	-	-	-	2	4
Nombre d'abonnés au service	-	-	-	4	20
Quantité de gaz délivrée sur les stations	-	-	-	11 t.	50 t.
Quantité de bio-GNV délivrée sur les stations	-	-	-	65 t.	250 t.

## Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

### Actions réalisées en 2022

Le SDE35 accompagne quatre initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté (RAFCO) autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement de véhicules à court ou moyen terme et trains hydrogène sur la ligne Rennes-Châteaubriant à moyen ou long terme,
- Le projet H2X, devenu MHOOVE, sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais,

- Une station multi-énergie en lien avec les services de transports et de collecte de ordures ménagères de Saint Malo Agglomération.

L'année 2022 a permis de poursuivre les études de faisabilité initiées et de trouver les financements extérieurs permettant de faire émerger ces initiatives.

Le projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable a fait l'objet d'un groupement de commande avec Eau du Bassin Rennais pour réaliser les études pré-opérationnelles, celles-ci sont en cours et devraient permettre au groupement de se positionner quant à la concrétisation du projet début 2023.

Le projet H2R est également dans une phase de concrétisation avec la création d'une société de projet, ainsi que le lancement des études pré-opérationnelles en lien avec les actionnaires historiques du projet (Redon Agglomération, Morbihan Energies, SEM SYDELA et Energy'IV).

Le travail se poursuit sur Saint-Malo Agglomération avec Energy Observer Développement, en adéquation avec la stratégie Hydrogène de la Région autour du port. Une première station de distribution d'Hydrogène vert devrait se concrétiser par une ouverture courant 2025.

### Actions 2023

L'année 2023 devrait voir aboutir les études concernant le projet de Saint Malo. Les projets de Redon et Rennes devront trouver leur modèle économique.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de stations H2 en étude	-	-	1	3	3
Nombre de stations H2 en travaux	-	-	-	-	-
Nombre de stations H2 en service				-	-

### Programme 2.6 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart Grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouët et de Melesse.

### Actions 2022

En 2022, le syndicat a identifié quatre enjeux afin d'augmenter son expertise sur les réseaux électriques et accompagner les porteurs de projet EnR sur le territoire d'Ille-et-Vilaine :

- améliorer notre connaissance du réseau en liant les données de contrôle et les données géographiques dans une même interface graphique,
- identifier les postes HTA-BT en contrainte ou à sécuriser pour établir nos programmes délibérés de travaux,
- accompagner les collectivités dans l'identification de zones les plus favorables au raccordement des installations de production d'Energies Renouvelables,
- analyser et challenger les solutions techniques de raccordement proposées par le gestionnaire, ainsi que la qualité des données transmises.

La solution retenue consiste à réaliser une reconstruction topologique du réseau à partir des données techniques et qualité du réseau fournies dans le cadre du contrôle de concession. Après l'écriture des pièces marchés en 2022, cette modélisation des réseaux devrait être mise en œuvre en 2023.

Dans le cadre de la convention transition énergétique annexé au contrat de concession, le syndicat accompagne Enedis dans le dimensionnement des ZAC ambitieuses associant production et consommation. En 2022, Cap Coad (Pléchatel) et la ZAE HIL3 (Noyal-Chatillon-sur-Seiche) ont bénéficié de cet accompagnement.

## **Année 2023**

Dans le cadre du raccordement de deux centrales PV de la SEM Energ'IV sur les garages ateliers des métros de Rennes Métropole, le SDE35 assistera la SEM sur les études de raccordement du projet, notamment l'impact des centrales sur le réseau électrique du métro.

Commencé en 2022 avec "l'impact des énergies renouvelables sur le réseau électrique", le programme de formation des élus de la commission Smart-grids Travaux continuera sur les thématiques suivantes

- les données et les nouveaux usages sur le réseau électrique
- les secteurs favorables aux raccordements électriques
- le schéma d'aménagement EnR
- l'autoconsommation collective.

## Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

### Contexte

L'une des causes de la crise énergétique réside dans le manque de capacités de production en France, et plus particulièrement en Bretagne. Il est donc essentiel de rattraper le retard pris par l'Ille et Vilaine pour assurer la production de tout ou partie de ses besoins énergétiques, autant en électricité qu'en gaz ou en chaleur renouvelable.

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'iV. Ils se sont associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

### Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité bas carbone de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Energ'iV	136 139 €	1 500 000 €	<b>1 636 139 €</b>	150 000 €		<b>150 000 €</b>
3.2 Achat énergie ren.	18 555 €		<b>18 555 €</b>	500 €		<b>500 €</b>
3.3 Projet ENR	72 000 €		<b>72 000 €</b>	35 000 €		<b>35 000 €</b>
3.4 Boucle autoconso						
3.5 Réseaux chaleur		50 000 €	<b>50 000 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>226 694 €</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>1 776 694 €</b>	<b>185 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>185 500 €</b>

## Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

### Actions réalisées en 2022

En 2022, Energ'iV a poursuivi la concrétisation de son activité de producteur local et indépendant d'énergie renouvelable avec la mise en service de plusieurs centrales photovoltaïques en toiture et en parking et de fournisseur de solutions de mobilités bas-carbone avec deux nouvelles stations GNV.

On peut retenir trois chiffres importants :

- Une production électrique en 2022 de 24 GWh, en 100 % photovoltaïque pour le moment,
- La vente de 300 tonnes de GNC-BioGNC sur le réseau BMGNV35, représentant 1 070 000 km parcourus par des camions et des bus,
- 51 millions d'euros générés en Ille et Vilaine par Energ'iV et ses filiales, pour 7 millions d'euros de capital investis,

### Projets 2023

Energ'iV dispose en 2023 d'un portefeuille de projets solaires en développement d'environ 50 MWc organisé en 4 activités : « PV toiture » / « PV ombrière » / « projet multi-mégawatt » / « projets expérimentaux ».

Energ'iV continuera en 2023 sa politique de prises de participation dans des projets de centrales solaires au sol, unité de méthanisation et de parcs éoliens en collaboration étroite avec les communes concernées.

Afin de poursuivre ce rythme d'investissement, Energ'iV programme une augmentation de capital auquel le SDE35, actionnaire majoritaire, sera amené à participer.

Energ'iV poursuivra les mises en services d'installation, dont deux méthanisations, et organisera les activités de maintenance et d'exploitation associées.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Energie électrique produite en Ille-et-Vilaine</b>	453 GWh (2016)	470 GWh (2017)	578 GWh (2018)	654 GWh (2019)	718 GWh (2020)	678 GWh (2021)
<b>Prise de participation dans des filiales en nb</b>	-	2	7	4	7	4 Total : 24
<b>Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées (toiture et ombrière)</b>	-	28	29	70	80	35
<b>Puissance photovoltaïque en développement (MWc)</b>				46 MWc	48 MWc	43 MWc
<b>Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures / ombrières en service</b>	-	-	-	0	7	10
<b>Nombre de centrales photovoltaïques au sol en service</b>				0	2	2
<b>Production EnR électrique d'Energ'iV et ses filiales</b>	-	-	-	-	7,5 GWh	24 GWh
<b>Puissance globale électrique installée (MWc) par la Energ'iV et ses filiales</b>	-	-	-	0,014	20,6 MWc	24,6 MWc
<b>Investissements totaux générés par Energ'iV et ses filiales</b>						51 millions €

## Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité.

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif. A chaque consultation, un lot est dédié à la fourniture d'électricité 100 % renouvelable à haute valeur environnementale (électricité produite en propre par le fournisseur ou achetée de gré à gré).

Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 346 membres : 269 communes, 15 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 36 CCAS et CIAS, 21 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 3 EPL, 1 régie et 1 EPA.

Pour la période 2020-2022, le groupement a porté un marché spécifique pour la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable, pour des sites C4 (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) et des sites C5 (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus).

En 2022, une nouvelle consultation a été lancée pour la fourniture d'électricité à haute valeur environnementale sur la période 2023-2025. 263 sites appartenant à 19 collectivités étaient inscrits à cette consultation. La consultation a été rendue infructueuse du fait de prix extrêmement élevés, dans un contexte de crise énergétique. Les sites ont été basculés sur le marché "classique" (programme 5.1), avec l'option 100% garanties d'origine énergie renouvelable.

Les marchés « classiques » offrent la possibilité de souscrire à une option pour la fourniture d'une part d'énergie renouvelable via le système des garanties d'origine, depuis 2015 pour l'électricité et à partir de 2021 pour le gaz.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre 100% EnR</b>	6	6	6	13	13	12
<b>Nombre de sites approvisionnés</b>	5 bâtiments 9 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	9 sites éclairage 44 bâtiments ou autres 103 bornes	9 sites éclairage 40 bâtiments ou autres 103 bornes	9 sites éclairage 43 bâtiments 120 bornes
<b>Consommations du groupement</b>	-	0,35 GWh	0,37 GWh	1,45 GWh	1,15 GWh	non disponible

## Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM Energ'iv, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets d'énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié. Les montants inscrits, le cas échéant, doivent permettre d'intervenir sur des projets de taille importante, type parc éolien. Il n'est pas prévu d'intervention de ce type en 2022.

### Les Générateurs

En 2022, le SDE35 a renforcé son accompagnement auprès des territoires pour le développement des énergies renouvelables par la mise en place du nouveau réseau "les générateurs". Ce nouveau service offert aux communes et EPCI du département est le fruit d'une candidature portée au niveau régionale et regroupant Breizh ALEC, les Syndicats d'Energie bretons et Brest Métropole (PEBreizh), Atlansun et des partenaires associés dont l'association France Energie Eolienne.

Ainsi depuis mars 2022, un Conseiller en énergies renouvelables, intégré aux équipes du SDE35, porte donc des missions d'appui, d'animation et de conseil permettant de renforcer l'ingénierie territoriale des collectivités en matière d'énergies renouvelables via une information de premier niveau pour le montage de projet d'EnR. Il apporte notamment une expertise technique, administrative et financière pour les territoires souhaitant soutenir ou développer des projets d'énergies renouvelables.

### La charte méthanisation du SDE35

Par ailleurs en 2022 le SDE35 a souhaité s'impliquer sur le sujet de la méthanisation et a confié à la SEML Energ'iV une mission pour la rédaction d'une Charte de la méthanisation.

L'objectif de ce document est de proposer un cadre de développement alliant durabilité du mix énergétique et durabilité de l'agriculture. Elle servira de document de référence au syndicat et à Energ'iV mais tout un chacun peut se l'approprier, notamment les acteurs du territoire, publics comme privés.

Elle repose sur 5 piliers que sont l'environnement, l'agriculture, la transparence, l'ancrage local et la valorisation des déchets. Sa mise en œuvre se veut concrète : une grille d'évaluation permet de noter le projet sur 20 et donne les axes d'amélioration du projet. Les porteurs adhérant à la démarche inscrivent cette charte dans le pacte d'actionnaire, les engageant dans le développement et l'exploitation de la société.

## Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

### Actions réalisées en 2022

En 2022, le SDE35 via sa SEML Energ'iV, a poursuivi son travail d'accompagnement de boucles d'autoconsommation avec la mise en service d'une deuxième boucle d'autoconsommation à Melesse.

### Projets 2023

En 2023, le SDE35 mènera une réflexion sur la mise en place d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) départementale afin de permettre le développement à grande échelle de boucles de ce type sur l'ensemble du département.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de boucles d'autoconsommation accompagnées par le SDE35	1	3	2	1	1	2
Nombre de boucles d'autoconsommation créées	-	-	-	1	1	2
Nombre de bénéficiaires publics et privés	-	-	-	10	10	90
Puissance cumulée installée et production réalisée dans l'année	-	-	-	13kWc 6,6MWh	13kWc 21MWh	100kWc 110MWh

## Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

---

Selon ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle.

A ce titre il est partie prenante depuis 2021 du COT du Pays de Rennes.

Il accompagne également les territoires dans leurs études de faisabilité de réseaux de chaleur.

Ainsi depuis 2021, le SDE35 participe au Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité « chaufferie bois et réseau de chaleur » réalisée par Fougères Habitat et le centre hospitalier de Fougères avec l'Agence de L'Energie du Pays de Fougères. Les résultats de l'étude sont favorables et concluent à la pertinence de créer un réseau de chaleur public, ce qui va conduire la Ville de Fougères à solliciter le SDE35 pour le transfert de sa compétence réseau de chaleur. Sous réserve d'accord du comité syndical, le SDE35 mènera en 2023 les études opérationnelles. La consommation prévisionnelle de ce réseau, à alimenter à partir d'une chaudière bois, est de 19 GWh / an et sa mise en chauffe est envisagée en 2026 / 2027.

Depuis 2022, le SDE35 est également co-porteur de deux autres études de faisabilité sur les communes de Bain de Bretagne et de Guichen. Les études seront menées en 2023.

## Mission 4 : Développer la relation aux usagers

### Contexte

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telles que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participe à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle.

### Objectifs

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL						
4.2 Coopération	30 000 €		30 000 €			
4.3 Réclamations						
4.4 Solidarité	54 595 €		54 595 €			
<b>TOTAL</b>	<b>84 595 €</b>	<b>0 €</b>	<b>84 595 €</b>			

## Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

---

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers, de producteurs d'énergie et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

La CCSPL s'est réunie le 19 octobre 2022. Y ont été présentés les CRAC (Compte-Rendus d'Activités des Concessionnaires) d'EDF-Enedis et de GRDF pour la commune de Maen Roch, pour laquelle le SDE35 est AODG (Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz) ainsi que le SDIRVE (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques). Compte tenu du contexte d'actualité, un point sur le groupements d'achats d'électricité et de gaz a également été proposé aux membres de la commission.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre de réunions CCSPL	2	0	3	1

## Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

---

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence. Les critères de sélection figurent dans le guide des aides du SDE35.

Deux subventions ont été accordées en 2022 pour soutenir deux associations pour un montant total de 23 000 euros.

L'association Chantepie Solidarités Nord/Sud a bénéficié d'une subvention de 13 000 euros pour un projet d'électrification d'une école dans le village de Kamadéna, au Burkina Faso. Le projet consistait à installer des panneaux solaires sur l'école et sur les logements attenants des instituteurs. Cette école accueille 140 enfants et 8 enseignants.

L'association Electriciens sans Frontière a bénéficié d'une subvention de 10 000 euros pour une aide d'urgence en Ukraine. Cette association ne répondait pas aux critères d'attribution des projets de coopération fixés par le SDE35. Toutefois, en raison du contexte géopolitique et de l'urgence sanitaire en Ukraine, les élus du comité ont décidé de s'engager aux côtés d'Electriciens sans frontière. Cette association nationale est par ailleurs partenaire de la FNCCR et des autres syndicats d'énergies bretons. Le projet « Urgence Solidarité Ukraine » cofinancé par le SDE35 consiste à venir en aide aux populations victimes de la guerre, en apportant différentes réponses : envoi de lampes solaires et de

radiateurs pour 300 centres d'urgence de réfugiés (environ 150 000 personnes) pour les aider à passer l'hiver et envoi de groupes électrogènes pour équiper les blocs chirurgicaux mobiles.

### Perspectives 2023

Les demandes de subventions d'associations de coopération décentralisée devraient augmenter significativement en 2023 du fait du « rattrapage Covid ». En effet, on constate une reprise d'activité dans le secteur de la coopération internationale après ces dernières années où beaucoup de projets ont été retardés voire annulés du fait de la crise sanitaire mondiale. Le budget du SDE35 alloué au 1% énergie reste fixé à 30 000 euros par an mais ce budget sera susceptible d'être augmenté en fonction des demandes des associations.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre de projets soutenus	0	4	2	2

### Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations transmises par les usagers du service, et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux...) que celles relatives à l'intervention d'Enedis.

En 2021 et 2022, le nombre de réclamations hors sujets Linky marque une augmentation importante qui s'explique par la hausse des dossiers ciblant le concessionnaire ainsi que le SDE35 dans le cadre des travaux effectués sous sa maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de de sinistres, de malfaçons ou de retards d'intervention

A l'occasion de la mise en place du nouveau marché travaux 2023-2026, les prestataires des marchés de travaux seront sensibilisés à la nécessaire amélioration de la qualité de leurs chantiers et au respect des délais de réponse et de traitement des non-conformités relevés dans le cadre des réclamations ou lors des contrôles techniques des ouvrages (réalisés suivant l'article R323-30 du code de l'énergie)

En 2022, seulement 2 réclamations concernaient le déploiement des compteurs communicants, quasiment achevé.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre de réclamations traitées/an	18387 refus Linky	213 (125 refus Linky)	131 (13 Linky)	124 (2 Linky)
Délais de traitement (jusqu'à clôture)	28,5 jours			non disponible

### Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie, bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29

juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion. Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 du « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL à hauteur de 95 000 euros. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

Fin 2020, le nouvel exécutif a souhaité réorienter les aides du SDE35 vers des actions préventives, notamment de soutien à la rénovation de l'habitat plutôt que vers du financement d'impayés de factures d'énergie comme sont utilisés les aides FSL. L'objectif était d'augmenter l'effet levier et de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique. Un diagnostic a été mené en 2021 par le SDE35 puis de concert avec l'ALEC du Pays de Rennes et d'autres partenaires du secteur. Le Conseil Départemental a été informé de ce changement de stratégie et a proposé au SDE35 de mener une expérimentation pilote en 2022, intégrée au budget FSL, mais spécifiquement dédiée à la rénovation des passoires thermiques. C'est la création du dispositif FARO : fonds d'aide à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants. Le SDE35 et EDF sont les deux financeurs du fonds FARO.

Le fonds FARO est réservé à des ménages en situation de grande précarité bénéficiant d'un accompagnement renforcé aux travaux (public MOUS). Ces ménages sont déjà engagés dans des travaux de rénovation de leurs logements grâce aux aides de l'ANAH mais ont besoin d'un complément pour boucler le plan de financement global des travaux. Le Fonds FARO permet de bénéficier d'une aide d'environ 5 000 euros.

Ce dispositif a permis en 2022 d'aider 7 ménages en situation de précarité pour un montant de 29 813 euros. Les travaux ont principalement consisté à des sorties d'insalubrité et d'amélioration énergétique. Le nombre de dossiers soutenus est en deçà des estimations prévisionnelles mais devraient augmenter en 2023 avec 3 leviers : augmentation du montant plafond de l'aide, élargissement territorial et du public cible.

### Perspectives 2023

Pour 2023, le SDE35 augmentera son budget alloué à la lutte contre la précarité énergétique mais adoptera sa nouvelle stratégie, à savoir une aide directe à la rénovation des logements.

Le SDE35 maintiendra une subvention au FSL mais à un montant inférieur, soit 60 000 euros. Cette subvention sera affectée pour 45 000 euros au fonds FARO afin de poursuivre cette expérimentation pilote et d'augmenter le nombre de ménages bénéficiaires grâce aux nouveaux axes de développement envisagés.

Le SDE35 s'engagera dans un partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour un montant de 60 000 euros afin de mener une expérimentation dans un secteur rural qu'il conviendra de définir et pour engager des travaux de réhabilitation via des chantiers d'auto-construction.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Montant alloué/an FSL	95 000 €	95 000 €	95 000 €	15 000 €
Fonds FARO				80 000 euros

## Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

### Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par le portage d'un important groupement d'achats d'énergies (électricité et gaz) mais aussi par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Le SDE35 participe également à la vie de nombreux réseaux au 1<sup>er</sup> lieu duquel le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

### Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	90 181 €		<b>90 181 €</b>	175 000 €		<b>175 000 €</b>
5.2 PCRS	669 290 €	2 715 000 €	<b>3 384 290 €</b>	800 000 €	3 427 000 €	<b>4 227 000 €</b>
5.3 Accomp.EPCI	134 276 €	19 350 €	<b>153 626 €</b>	35 000 €	10 000 €	<b>45 000 €</b>
5.4 Contrôle TDCFE			<b>0 €</b>	20 000 €		<b>20 000 €</b>
5.5 Réseaux télécom.	58 120 €	1 550 000 €	<b>1 608 120 €</b>	0 €	1 250 000 €	<b>1 250 000 €</b>
5.6 Open data						
5.7 PEBreizh						
5.8 Réseaux profes.	81 730 €		<b>81 730 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 597 €</b>	<b>4 284 350 €</b>	<b>5 317 947 €</b>	<b>1 030 000 €</b>	<b>4 687 000 €</b>	<b>5 717 000 €</b>

## Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements sur ces achats afin de leur permettre de réaliser des gains sur leurs dépenses tout en les déchargeant du suivi administratif. Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 346 membres : 269 communes, 15 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 36 CCAS et CIAS, 21 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 3 EPL, 1 régie et 1 EPA.

Afin d'optimiser les achats, le SDE35 a inclus dans les marchés en vigueur une procédure d'achat dynamique, avec des fixations en une ou plusieurs tranches selon le volume des lots, afin de faire ces « clics » lorsque les marchés boursiers de l'énergie sont favorables et non plus le jour de la CAO. Le plan de couverture des fixations a été redéfini en 2022 avec les élus du SDE35 afin de formaliser la démarche, répartir les clics dans le temps et lisser les risques.

Malgré la technique mise en place, le groupement d'achat n'a pas pu s'affranchir de la crise énergétique en cours, qui a atteint des sommets durant l'été 2022, et les prix du gaz et de l'électricité vont subir de très fortes hausses en 2023.

Le SDE35 a voté en septembre 2022 un vœu sur la sollicitation d'un bouclier tarifaire par l'Etat pour les collectivités, qui a été repris par plus d'une centaine de membres du groupement, et qui a été partiellement suivi d'effets.

Le nouveau marché d'achat d'électricité a été attribué à ENGIE le 21 juillet 2022, et les clics pour 2023 ont pu démarrer à cette date.

Pour 2023, à consommation équivalente et après application des aides de l'Etat (amortisseur), la hausse des charges de fonctionnement pour les membres du groupement est estimée à :

- + 8,3 millions d'euros pour le gaz
- + 22,4 millions d'euros pour l'électricité

Le SDE35 a mis en place durant toute ces année 2022, un dispositif spécial d'accompagnement des membres à travers des réunions d'information et la réalisation de simulations budgétaires, en plus de l'accompagnement individuel habituellement réalisé.

L'année 2023 devrait rester très sensible sur ses sujets.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de collectivités adhérentes</b>	125 (Gaz) 261 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	313 membres (308 élec, 139 gaz)	343 membres (308 élec, 139 gaz + 30 nouveaux membres*)	346 membres (308 élec, 139 gaz + 33 nouveaux membres*)
<b>Nombre de sites et total des consommations</b>	Gaz : 767 sites, 83 GWh Electricité : 631 sites, 63 GWh	Gaz : 804 sites, 84 GWh Electricité : 638 sites, 63 GWh	Gaz : 844 sites, 84 GWh Electricité : 652 sites, 62 GWh	Gaz : 942 sites, 74,5 GWh Electricité : 817 sites, 86,5 GWh	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
<b>Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75</b>	33 membres représentants 105 sites	36 membres représentants 112 sites	36 membres représentants 118 sites	59 membres représentants 781 sites	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>

% de garantie d'origine						
Volume des consommations par option (Base, 50 % et 75 % de garanties d'origine)	Base : 48,5 GWh	Base : 48,3 GWh	Base : 68,6 GWh			
	50 % : 1,5 GWh	50 % : 1,5 GWh	50 % : 3,8 GWh	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	
		75 % : 12,5 GWh	75 % : 14,1 GWh			
	75 % : 13 GWh	GWh				

\* Nouveaux membres inscrits pour les futurs marchés

## Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public. Cette recommandation deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes en unités urbaines et du 1<sup>er</sup> janvier 2032 pour les communes rurales (arrêté modificatif du 26/10/2018).

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...), à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT. Il a, à ce titre, co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur ce territoire.

Bien que le SDE35 n'apparaisse pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, il a proposé, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, de piloter un groupement de commandes avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de financements et de contributions auprès des opérateurs de réseaux.

Dans le cadre de la convention public-public avec l'IGN, l'année 2022 a permis de finaliser les acquisitions des 3 derniers blocs du PCRS Image, mais également de finaliser le groupement de commandes avec les EPCI et lancer les consultations associées.

L'année 2022 a permis de mettre en œuvre le marché concernant les acquisitions du PCRS Vecteur en complément du PCRS Image et a permis de finaliser la mise en place de la plateforme de diffusion et de mise à jour du PCRS.

En 2023 le SDE devra accompagner les EPCI suite à la mise en place d'une plateforme pour la diffusion et la mise à jour du PCRS que les EPCI auront la responsabilité de réaliser.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'EPCI adhérent à la démarche	-	-	10	16	17
Nombre de conventions signées avec des opérateurs de réseaux	-	-	-	1	1

## Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. En l'Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et les experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette commission permet de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

La Commission s'est réunie le 21 décembre 2022, sous un format spécial d'une « conférence sur les prix de l'énergie » avec l'AMF35 afin de présenter aux territoires la situation, les traifs 2023, et les actions d'accompagnement proposées par les partenaires : Etat, Département, ADEME, SDE35 et ALEC.

Le SDE35 a également poursuivi en 2022 son implication au sein des PCAET des 18 EPCI du département.

Il a accompagné la Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne Communauté en tant qu'AMO, pour la réalisation d'une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables.

Ces études, adaptées à chaque territoire, doivent permettre de déterminer, par filière, les potentiels de développement des énergies renouvelables et d'identifier des projets concrets afin que les territoires puissent s'investir rapidement dans le développement des énergies renouvelables en s'appuyant, le cas échéant, sur les compétences et l'offre de la SEM Energ'iv.

De nouvelles études de ce type sont en projet et seront accompagnées par le SDE35 en 2023, notamment sur Vitré Communauté.

## Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assurait pour le compte du Département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, la méthode est consolidée depuis l'année 2018 et les contrôles n'ont pas relevé d'erreurs ou d'anomalies importantes. Les fournisseurs ne transmettent néanmoins pas toutes les données requises pour l'exercice optimal de cet exercice de contrôle.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat en 2022 a stoppé ce partenariat et la mission du SDE35 associée.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation (par année de perception)	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de fournisseurs contrôlés</b>	46	45	46	Non concerné
	1	1	1	Non concerné

## Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, les travaux sur les réseaux de communications électroniques étaient réalisés jusqu'à fin 2018 à la charge exclusive des communes.

Une convention a été signée en décembre 2018 avec l'opérateur Orange pour préciser le régime de propriété des installations de communications électroniques. Dorénavant, c'est la commune, accompagnée par le SDE35 et en concertation avec Orange, qui choisira de rester ou non propriétaire des fourreaux. Cette convention permet également de formaliser l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau.

Depuis 2019, le SDE35 a transmis auprès des communes cette nouvelle convention afin de permettre à chacune de se positionner au sujet de la propriété des fourreaux de télécommunication. En 2020, les modalités d'application de cette convention ont été précisées entre les services Orange et le pôle travaux du SDE35.

Fin 2021, les premières contributions au terrassement en application de la convention sur les effacements coordonnés ont été versées par Orange au SDE35 : elles concernent 31 opérations réalisées en 2019 et 2020 pour un montant total de 132 k€. Ces contributions sont ensuite reversées aux collectivités concernées.

En 2022, les participations au terrassement ont représenté un montant de 114 k€ pour 23 opérations d'effacements coordonnés des programmes 2020 ou 2021

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	68	120	40	46	61
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	453	498	877	<i>En attente des données d'Orange</i>	<i>En attente des données d'Orange</i>

## Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

Le plan de charge du pôle SI du SDE35 n'a pas permis au SDE35 d'avancer en 2022 sur cette thématique. En revanche, le travail sur le PCRS a permis d'aboutir à l'open data du PCRS image.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	-	1	-	-	-

## Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Le PEBreizh est constitué des 5 AODE bretonnes : le SDE35, le SDEF, le SDE22, Morbihan Energie et Brest Métropole.

L'année 2022 a été marquée par trois événements importants pour le Pôle Energie Bretagne :

- La mise en œuvre avec Breizh ALEC de l'AMI COCOPEOP pour la mise en place d'une mission régionale de conseil aux énergies renouvelables.
- La co-organisation du congrès de la FNCCR à Rennes en septembre 2022, et notamment le pilotage du stand régional. Sa particularité : regrouper dans un même espace tous les

adhérents bretons de la FNCCR : eau, énergie, numérique et proposer des mini conférences tout au long du salon.

- La transformation de l'entente en association.

L'année 2023 sera marqué par un double changement : le recrutement par l'association de son ou sa coordinateur·trice, et un changement de Présidence en avril 2023. Celle-ci devrait être confiée au Président du SDEF.

Au-delà des actions portées par le PEBreizh, des actions de coopération et de mutualisation sont également menées entre certains membres : groupement Ouest Charge pour la mobilité électrique...

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	3	3	4	6	3
Nombre de réunions des directeurs des SDE	-	5	5	8	6	7

## Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...).

En 2022, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels :

- Congrès annuel du réseau AMORCE,
- Salon des Maires,
- Congrès de la FNCCR
- Forum Economique Breton,
- Salon BioGaz360
- ...

En 2023, l'AMF35 organisera un salon des communes et des intercommunalités d'Ille-et-Vilaine « Entre terres et maires » les 6 et 7 juillet. Le SDE35 sera partenaire de l'évènement.

## Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

### Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF (pour les TRV, Tarifs Réglementés de Vente) mais aussi les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis et des réclamations des usagers,
- un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable,
- un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées. Entre 2017 et 2021, deux sujets de contrôle ont ainsi été suivis dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh. Le SDE35 est coordonnateur du groupement et pilote ces missions de contrôle externalisées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un bilan de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

### Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers,
- Préparer le nouveau contrat de concession.

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	196 576 €		196 576 €	1 170 000 €		1 170 000 €
6.2 Concession gaz						
<b>TOTAL</b>	<b>196 576 €</b>		<b>196 576 €</b>	<b>1 170 000 €</b>		<b>1 170 000 €</b>

## Programme 6.1 : Concession d'électricité

---

### Contrôles mutualisés

Dans le cadre du contrôle opérationnel, depuis 2017, le SDE35 était le coordonnateur d'un groupement de commandes à l'échelle du PEBreizh et pilote des missions de contrôle externalisées.

En 2020 et 2021, dans le cadre de la quatrième et dernière année de l'accord cadre associé à ce groupement d'achat, les sujets de contrôle suivants ont été traités par le cabinet d'audit AEC :

- Les raccordements des producteurs, et des consommateurs en commune urbaine : audit des processus organisationnels et techniques et des factures
- Les colonnes montantes : analyse de l'intégration et de la gestion de ces nouveaux ouvrages de la concession par Enedis.

Pour 2022, du fait d'un effectif réduit du pôle concession depuis septembre 2021 et d'une forte mobilisation du pôle sur le contrat de concession, le SDE35 n'est pas en mesure de proposer le pilotage d'un nouvel accord cadre de contrôle mutualisé à l'échelle bretonne.

Fin 2022, le SDE35 a organisé une réunion des interlocuteurs concessions des 3 autres syndicats bretons et BMO afin de réfléchir à la mise en place d'un nouveau groupement de commandes portant sur les concessions gaz et électricité.

Leurs homologues du Territoire 28 ont été invités à cette rencontre en tant qu'organisateur d'un groupement de commandes à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci s'organise autour de plusieurs marchés subséquents, que chaque autorité concédante décide de solliciter ou non.

L'année 2023 permettra de préparer les conditions et thématiques de contrôle à l'échelle régionale.

### Données concession

Depuis 2018, le SDE35, le SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique) et le SYDEV (Syndicat d'énergie vendéen) collaborent afin de mettre en œuvre le traitement informatisé des données de concession. Ce travail a permis en 2021 de fournir aux communes une fiche détaillée des données de la concession électrique à l'échelle de leur territoire.

En 2022, un travail commun de pérennisation des pratiques et de classement des données a été démarré.

Par ailleurs, les services concession des 3 départements ont pu consolider en 2022, sur la base des données de concession 2021, un traitement automatisé et exhaustif de tous les écarts et erreurs qui ont été transmis à Enedis pour explication et correction.

En 2023, les 3 équipes concession vont travailler sur la mise en place d'indicateurs de suivi des investissements dans le cadre du contrôle des PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) mises en place dans les nouveaux contrats de concession.

### Recettes de concession

Ce programme « concession d'électricité » compte comme recettes :

- La redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire. Cette redevance, dite « de fonctionnement », permet également, à titre accessoire, de financer

certaines actions de l'autorité concédante permettant d'ancrer le réseau concédé dans la transition énergétique parmi celles ci-après :

- les études d'optimisation du raccordement des infrastructures intelligentes de recharge de véhicules électriques,
  - les études permettant de réaliser des schémas directeurs dans le domaine de l'énergie,
  - la conception de systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public dès lors que ces systèmes favorisent une gestion optimisée du réseau de distribution,
  - les actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'électricité, y compris celles relatives au déploiement des compteurs communicants,
  - l'accompagnement des éco-quartiers par la mise à disposition de données de consommation et de production d'électricité.
- la redevance R2, dite d'« investissement » qui prend en compte les travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités mandatés durant l'année pénultième, hors aides du FACE Cette redevance peut également représenter une fraction des dépenses d'investissement de l'autorité concédante ou de ses communes ou groupements de communes membres permettant de mettre en œuvre, dans l'intérêt du réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, notamment celles permettant de différer ou d'éviter le renforcement de ce réseau.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2	2	0
Nombre de réunions de la commission concession	5	1	5	1

## Programme 6.2 : Concessions historiques gaz

Dans le cadre de la collaboration mise en œuvre entre la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne et le SDE35 depuis 2017 sur le sujet « gaz » (cf. mission 2), les communes de cet EPCI (à l'exception de deux) ont transféré leurs compétences gaz au SDE35.

Ainsi, les contrats historiques de concessions gaz de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Etienne-en-Coglès, ainsi que le patrimoine associé, ont été transférés au SDE35 début 2021.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi d'autres concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

En 2023, des démarches en ce sens à destination des communes dont l'échéance contractuelle se rapproche, seront réalisées afin d'étudier le transfert et le regroupement des contrats.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022
Nombre de concessions gaz portées par le SDE35	-	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-	-
Nombre de concessions historiques gérées par le SDE35	-	-	2	2
Nombre d'abonnés	-	-	328	349

## Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

### Contexte

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication, du pôle expertise, appels à projets et de la direction des moyens généraux et du contrôle de gestion (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics systèmes d'informations). Ils sont au service des directions et pôles métiers pour mutualiser les missions transversales, coordonner l'ensemble des actions et s'assurer de la cohérence de la mise en œuvre du projet stratégique défini par les élus.

Le premier défi stratégique est humain puisqu'il s'agit de faire évoluer les métiers et d'adapter en permanence les ressources humaines et les outils aux besoins liés aux évolutions du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences.

Le second défi est numérique puisqu'il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant de systèmes d'informations performants qui permette d'améliorer la qualité de service rendu aux collectivités, aux partenaires et aux usagers.

A cette fin, 4 objectifs sont poursuivis en permanence :

1. Accompagner l'élaboration et le déploiement de la stratégie du SDE35
2. Améliorer l'efficacité et la productivité du SDE35
3. Développer une vision globale du Syndicat grâce à des outils de pilotage
4. Favoriser les collaborations internes au SDE35, et externes avec nos partenaires

### Objectif

- Sécuriser les finances du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

### Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 TCCFE	754 000 €		<b>754 000 €</b>	10 470 000 €		<b>10 470 000 €</b>
7.2 SI	444 114 €	207 700 €	<b>651 814 €</b>			
7.3 Supports	1 789 035 €	422 000 €	<b>2 211 035 €</b>	61 000 €	0 €	<b>61 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 987 149 €</b>	<b>629 700 €</b>	<b>3 616 849 €</b>	<b>10 531 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 531 000 €</b>

## Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 a assuré le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 281 communes (274 rurales - catégorie B - et 7 urbaines de catégorie C) en 2022.

Le SDE35 perçoit par ailleurs la TCCFE de 4 communes urbaines, récemment passées en catégorie A : Chevaigné, Gévezé, La Mézière, Montgermont.

Ce contrôle consiste en la collecte, la saisie et la vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat (cf. chapitre 1 – contexte national) va prochainement modifier cet exercice de collecte et de contrôle. La TCCFE devient donc la part communale de la TICFE.

Ainsi le Syndicat ne recevra plus de déclarations trimestrielles des fournisseurs d'électricité après le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022. A partir de 2023, l'Etat versera des avances mensuelles représentant 1/12<sup>ème</sup> du montant de la TCFE inscrit au compte administratif 2021.

A la fin du premier semestre 2023, le Syndicat recevra un arrêté préfectoral lui notifiant le montant de la part communale de TICFE qui lui sera versé en 2023, dont le montant dépendra directement du montant TCCFE inscrit à son compte administratif 2022.

Ainsi au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, le montant de la part communale de l'assise sur l'électricité sera calculé en fonction de celui perçu en 2022, inscrit au compte dédié de l'exercice 2022, et pourra donc faire l'objet d'une régularisation à l'occasion des versements du second semestre.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la justesse des déclarations des fournisseurs sur les années 2021 et 2022 servant de référence pour les versements de l'Etat, les tâches de contrôle ont été confiées en 2022 à l'entreprise INAMA qui assurera ces missions pour les années 2021 et 2022.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation/Année de perception	2019	2020	2021	2022
Nombre de fournisseurs contrôlés	36	40	42	54*
Nombre de communes contrôlées	285	282	282	281

*\*L'augmentation notable du nombre de fournisseurs tient au fait d'une démultiplication des dénominations des noms d'un même fournisseur, pour des niveaux de consommations différents*

## Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

### Année 2022

Après 2 années d'exploitation du logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) par le pôle travaux, l'outil a été ouvert aux entreprises du marché d'éclairage dans le cadre des travaux neufs d'éclairage public le 30 septembre 2022. Les entreprises du marché d'éclairage peuvent désormais :

- Déposer les devis,
- Déposer les décomptes études et travaux,
- Déposer les livrables finaux des études détaillées et certains livrables intermédiaires,
- Déposer les livrables finaux après la réalisation des travaux,

- Réaliser de façon autonome les demandes de fonds de plan auprès d'ENEDIS,
- Accéder à des tableaux de bord de suivi personnalisé ainsi qu'à un centre d'alerte et de tâches.

Depuis novembre 2020, le SDE35 a mis à disposition des entreprises de maintenance d'éclairage public un outil informatique facilitant la mise à jour de la cartographie du patrimoine du réseau d'éclairage public pour les travaux d'éclairage public. Après 2 ans d'exploitation de cet outil, ce sont 327 dossiers de travaux qui ont été intégrés de façon automatique, soit 3 200 points lumineux et 3 050 câbles.

Un audit cybersécurité a été mené au cours de l'année 2022. Il a permis d'améliorer et de pérenniser la sécurité de systèmes d'informations du SDE35.

## Projets 2023

L'année 2023 verra la poursuite de la mise en chantier progressive de l'informatisation du suivi des affaires du syndicat avec l'implémentation des travaux d'éclairage suite à une maintenance (remplacement de candélabres, rénovation simplifiée, etc.), la mise en route de la gestion des affaires d'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques et du photovoltaïque.

Une seconde phase de l'audit sécurité a été programmée en 2023 pour corriger certaines failles détectées lors du premier audit et améliorer la gestion du système.

## Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de points lumineux intégrés des Dossier Après Travaux dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	0	0	1 700	4 059	10 319	0 (fin de la récupération du passif)
Nombre de points lumineux géo-défectés en classe A présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	-	-	-	3 719	6 800	25 678
Nombre de câbles en classe A présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	-	-	-	3 671	8 283	25 529
Nombre d'agents équipés d'un PC portable	-	13	18	63	70	75
Nombre d'affaires créées dans le logiciel de gestion d'affaires	0	0	63	2 000	2184	2126

## Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

Pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux et développement de compétences du SDE35, l'équipe du SDE35 a évolué en 2022 avec l'arrivée de 9 nouveaux agents (4 titulaires ou stagiaires et 5 contractuels). 6 agents ont quitté le syndicat (3 fins de contrats, 2 mutations, 1 départ vers le secteur privé).

3 postes sont actuellement en cours de recrutement et 7 nouveaux postes sont proposés à la création en début d'année 2023. Une réflexion organisationnelle a été menée en 2022 avec l'appui d'un prestataire externe pour mieux appréhender l'évolution des missions et des périmètres d'intervention du pôle études et urbanisme. A la suite de ce travail, un nouvel organigramme a été validé en juillet et mis en place en septembre 2022.

L'année 2022 a vu la poursuite du travail engagé avec l'instance du personnel qui a abouti, entre autre sujet important, à la révision du régime indemnitaire. Le 8 décembre 2022, pour la première fois au

SDE35, un Comité Social Territorial a été élu à l'occasion des élections professionnelles de la fonction publique territoriale. Il sera installé le durant le premier trimestre 2023. Outre les saisines officielles, son programme de travail sera défini lors de la première réunion.

Côté ressources humaines, l'année 2023 sera une année charnière puisque le SDE35 a prévu d'investir dans un nouvel outil de gestion des ressources humaines afin de fiabiliser les données personnelles, le suivi des carrières et des absences...

L'année 2022 a être marquée, côté commande publique, par le lancement des principales consultations du SDE35 pour ses travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les marchés de fournitures associés (matériel d'éclairage, bornes de recharge, postes de transformation...).

L'année 2023 devrait être consacrée à la révision des procédures de la commande publique (définition d'une nomenclature des achats, SPASER...) et le lancement des premières consultations pour le pôle rénovation énergétique des bâtiments publics.

Côté finances, le recrutement de deux comptables en 2022 va permettre de centraliser au sein de la direction des moyens généraux et du contrôle de gestion une grande partie de la fonction comptable, laquelle était administrée par les pôles métiers avec des questionnements sur la technicité et l'efficacité de cette modalité de gestion.

Autres évolutions de l'année 2022, en lien avec l'évolution du régime indemnitaire et avec le développement du télétravail, l'organisation des services et des outils à disposition des agents a évolué. Les véhicules de services ont été attribués aux agents nomades.

Suite à la mission confiée au prestataire AWEN pour réorganiser les locaux afin d'accueillir les nouveaux agents recrutés, des travaux ont été réalisés en novembre et décembre 2022. Les espaces de travail du RDC du bâtiment ont été complètement repensés pour accueillir, en plus de la direction des réseaux, le pôle éclairage.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège du SDE35 devrait être lancé début 2023.

La communication s'est beaucoup développée en 2022 tant au SDE35 que pour Energ'iV, sous la forme événementielle, éditoriale et numérique.

Plus de 30 événements ont été organisés au cours de l'année, entre points presse travaux, inaugurations d'installations ENR, pose de première pierre, visite d'installations de production, conférences et webinaires, etc. La communication autour de la SEM Energ'iV se développe fortement, au rythme de l'activité croissante de la SEM.

Le point d'orgue a été l'organisation du Congrès de la FNCCR qui a eu lieu à Rennes en septembre 2022. Plus de 3 000 personnes ont participé à ce congrès qui a réuni du 25 au 29 septembre 2022 l'ensemble des AODE françaises, collectivités et partenaires autour des compétences énergie, eau, numérique et assainissement. Une centaine de conférences et ateliers ont été proposées au Centre des Jacobins, en plus d'un espace d'exposition avec plus de 150 stands. Le SDE35 membre du comité local d'organisation, a travaillé avec les autres syndicats d'énergie bretons pour organiser cet événement. Un stand commun a permis de regrouper sur l'ensemble du congrès tous les partenaires bretons. Des temps forts et mini-ateliers étaient organisés chaque jour sur le stand pour proposer une animation quotidienne. Le SDE35 s'est plus particulièrement investi dans l'organisation de la soirée des collectivités qui a eu lieu le mercredi 28 septembre au Palais du Grand Large de Saint Malo. La soirée a réuni plus de 1 200 personnes. Le SDE35 était également responsable de l'organisation des visites techniques proposées aux congressistes le dernier jour du congrès. Une dizaine de visites techniques sur des sites ou installations d'intérêt pour les énergies renouvelables ont ainsi été proposées. La station BioGNV de Tinténiac, la ferme solaire de Bruz-Pont-Péan gérées par Energ'iV, mais aussi un chantier d'effacement de réseaux suivi par le SDE35 étaient intégrés au programme des visites

techniques et ont ainsi mis en avant les réalisations du SDE35 et de sa SEM Energ'iV. Environ 150 personnes ont participé à ces visites.

Sur la partie éditoriale, le SDE35 a profité du nouveau marché public de création graphique (période 2022/2025) pour missionner le nouveau prestataire sélectionné afin de réviser la charte graphique actuelle. En effet, la charte graphique du SDE35 n'avait pas été retouchée depuis sa création en 2009 et des aménagements étaient nécessaires pour l'actualiser. Un nouvel univers graphique a été conçu autour du logo du SDE35 avec une palette de couleurs et des éléments graphiques pour moderniser l'image du SDE35. Cet univers graphique a ensuite été décliné sur l'ensemble des supports de communication du SDE35 : modèle de courrier, signature mail, carte de visite, présentation PowerPoint, documents techniques, etc. Une nouvelle maquette du rapport d'activité a été travaillée.

L'année 2022 a vu également la poursuite du développement de la communication numérique du SDE35 : montée en charge du site internet avec plus de 88 000 pages ouvertes, diffusion de 10 newsletters thématiques à nos 250 abonnés, 150 tweets sur le compte twitter du SDE35 (1 400 abonnés) pour 140 000 vues, doublement du nombre d'abonnés du compte LinkedIn (600 à 1 082 à fin 2022). Tous les communiqués de presse du SDE35 sont désormais relayés sur les réseaux sociaux, ce qui a permis d'augmenter considérablement leur diffusion auprès du grand public (plus de 1 000 vues par communiqué de presse publié). Le site extranet du SDE35 s'est également étoffé et permet désormais aux utilisateurs d'accéder à de nouveaux contenus personnalisés : rapport d'activité Eclairage public pour les communes en transfert de compétence, données patrimoniales des communes, etc.

### Perspectives 2023

La communication sera renforcée en 2023 pour accompagner le développement d'Energ'iV et les nouveaux sites qui seront mis en service : stations d'avitaillement au GNV, centrales solaires, etc.

La communication sur les projets portés par des citoyens notamment sur des projets éoliens sera plus particulièrement accompagnée et développée.

Une attention particulière sera portée aux réseaux sociaux, avec la mise en place d'une stratégie web spécifique pour diversifier la ligne éditoriale en fonction du public cible. De nouveaux réseaux sociaux tel qu'Instagram seront utilisés pour donner à voir les réalisations du SDE35 et d'Energ'iV. Pour mettre en œuvre cette stratégie web, l'équipe communication sera renforcée avec le recrutement en alternance d'un Community manager.

### Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2022
Nombre de réunions des instances (bureau, comité)	17	16	16	10	10	14	19
Nombre de réunions de commissions						31	23
Nombre de réunions de la CAO ou CDSP	1	3	3	0	0	3	9
Nombre de consultations publiées (y compris marchés subséquents)	7	17	15	18	18	31	41
Nombre d'articles de presse publiés	70	35	30	35	35	21	25
Nombre de points presse organisés	3	3	2	5	5	16	12
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	214	104,5	75	75	115	xx

